

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE - LA COMPTABILISATION DES COÛTS PÉTROLIERS</b>	<b>3</b>
<b>Chapitre I. Les Principes et Les Normes de Comptabilité Pétrolière</b>	<b>3</b>
Section I - Les Méthodes de Comptabilisation des Coûts Pétroliers	3
Section II - IFRS 6 : Exploration et Évaluation des Ressources Minérales	7
<b>Chapitre II. Les Coûts d'Acquisition</b>	<b>8</b>
Section I - Les Types des Coûts d'Acquisition	8
Section II - La Comptabilisation des Coûts d'Acquisition	8
Sous-Section I - La Méthode SE	8
Sous-Section II - La Méthode FC	13
<b>Chapitre III. Les Coûts d'Exploration</b>	<b>15</b>
Section I - Les Types des Coûts d'Exploration	15
Section II - La Comptabilisation des Coûts d'Exploration	15
Sous-Section I - La Méthode SE	16
Sous-Section II - La Méthode FC	22
<b>Chapitre IV. Les Coûts de Développement</b>	<b>26</b>
Section I - Les Types des Coûts de Développement	26
Section II - La Comptabilisation des Coûts de Développement	26
Sous-Section I - La Méthode SE	26
Sous-Section II - La Méthode FC	30
<b>Chapitre III. Les Coûts de Production</b>	<b>30</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE - LE PLAN COMPTABLE POUR LES FIRMES PÉTROLIÈRES</b>	<b>32</b>
<b>Chapitre I. Le Plan Comptable Pour Les Firmes de Méthode SE</b>	<b>32</b>
<b>Chapitre II. Le Plan Comptable Pour Les Firmes de Méthode FC</b>	<b>34</b>
<b>TROISIÈME PARTIE - LE PLAN COMPTABLE PROPOSÉ POUR LA SOCIÉTÉ ANONYME DES PÉTROLES DE LA TURQUIE (TPAO)</b>	<b>37</b>
<b>Chapitre I. La Présentation de TPAO</b>	<b>37</b>

<b>Chapitre II. Les Types de Coût</b>	<b>39</b>
<b>Chapitre III. Les Centres de Coût</b>	<b>41</b>
<b>Chapitre IV. Le Plan des Comptes</b>	<b>42</b>
<b>Chapitre V. Le Plan Comptable Détaillé</b>	<b>55</b>
<b>Chapitre VI. L'Explication du Plan Comptable À L'Aide des Exemples</b>	<b>87</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>104</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>105</b>

**LISTE DES ABRÉVIATIONS**

**FASB:** Financial Accounting Standards Board

**FC:** Full Cost Method

**IASB:** International Accounting Standards Board

**IFRS:** International Financial Reporting Standard

**SE:** Successful Effort Method

**SEC:** Securities Exchange Commission

**TPAO:** Türkiye Petrolleri Anonim Ortaklığı

**LISTE DES TABLEAUX**

**Tableau 1.1 :** La différence entre les normes de comptabilisation de méthode SE et celles de méthode FC

**Tableau 3.1 :** Charges d'investissement réalisées par TPAO (la période 2001-2005)

**Tableau 3.2 :** Charges d'investissement réalisées par TPAO (les projets internationales)

**LISTE DES FIGURES**

**Figure 1-1 :** Les coûts d'acquisition selon la méthode SE

**Figure 1-2 :** Les coûts d'acquisition selon la méthode SE

**Figure 1-3 :** Les coûts d'exploration selon la méthode SE

**Figure 1-4 :** Les coûts de forage de développement selon la méthode SE

## INTRODUCTION

Les états financiers qui ont des effets importants sur les décisions stratégiques des entreprises, résultent des plans comptables. Pour que les états financiers reflètent l'information valide sur une entreprise, le plan comptable doit être désigné en mettant évidence les activités de cette entreprise.

Dans l'industrie pétrolière, la comptabilisation des coûts pétroliers est différente de celle des coûts traditionnels. Ainsi, les plans comptables des entreprises pétrolières se différencient des plans comptables des autres industries.

Cette étude discute les problèmes de présentation et valorisation des actifs des entreprises pétrolières sur les plans comptables et développe un plan comptable pour La Société Anonyme des Pétroles de La Turquie (TPAO).

La première partie est consacrée à la présentation des principes et des normes de comptabilité pétrolière et présente les enregistrements comptables des coûts pétroliers. Dans ce domaine, il y a deux méthodes alternatives. Ce sont la méthode SE (*Successful Effort Method*) et la méthode FC (*Full Cost Method*).

La deuxième partie développe des plans comptables pour des entreprises pétrolières internationales utilisant la méthode SE et pour des entreprises pétrolières internationales utilisant la méthode FC.

La troisième partie analyse l'étude de cas TPAO et propose un plan comptable pour cette entreprise. Le premier chapitre de cette partie permet de comprendre les activités de TPAO. Le deuxième chapitre présente les types de coût supportés dans les opérations de recherche et de production du pétrole. Le troisième chapitre explique en bref les centres dans lesquels ces coûts apparaissent. Le quatrième chapitre identifie le plan des comptes compatible avec le system comptable turc. Le cinquième chapitre propose un plan comptable détaillé (qui comprend les comptes

fonctionnels, les centres de coût et les types de coût) et le sixième chapitre explique le système d'enregistrement en donnant des exemples.

## **PREMIÈRE PARTIE : LA COMPTABILISATION DES COÛTS PÉTROLIERS**

Le problème comptable essentiel concernant aux firmes pétrolières est de prendre la décision de capitaliser ou d'enregistrer en charge les coûts des activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz.<sup>1</sup>

### **A - LES PRINCIPES ET LES NORMES DE COMPTABILITÉ PÉTROLIÈRE**

Le FASB (*Financial Accounting Standards Board*)<sup>2</sup> et le SEC (*Securities Exchange Commission*)<sup>3</sup> proposent à utiliser deux méthodes alternatives, la méthode SE (*Successful Effort Method*) et la méthode FC (*Full Cost Method*), pour la comptabilisation des coûts pétroliers. Les règles comptables de ces méthodes alternatives changent selon leur point de vue aux coûts pétroliers.

#### **1 – Les Méthodes de Comptabilisation des Coûts Pétroliers**

Les firmes pétrolières qui interviennent aux activités d'exploration ont la conscience que la probabilité de trouver les réserves productives est très faible. De ce fait, la méthode FC prétend que toutes les activités d'exploration, y compris les activités d'exploration qui ne résultent pas aux réserves productives, sont indispensables à la production de pétrole. Alors, il faut capitaliser tous les coûts d'exploration et les incorporer au coût du pétrole par la voie d'amortissement.<sup>4</sup>

La méthode SE rejette la relation entre l'activité d'exploration d'une propriété et

---

<sup>1</sup> H.A. Gidney, "Methods of Oil Accounting, National Association of Cost Accountants", NACA Bulletin, 1986, p. 4.

<sup>2</sup> Équivalent du CNC aux États Unis.

<sup>3</sup> Équivalent du COB aux États Unis.

<sup>4</sup> Steven M. Flory, Steven D. Grossman, "New Oil And Gas Accounting Requirements", The CPA Journal, No: 48, 1978, p. 39.



celle d'une autre propriété. Donc, il n'est pas théoriquement correct d'incorporer les coûts de puits secs aux coûts de puits productifs.<sup>5</sup>

Alors, la différence essentielle entre la méthode SE et la méthode FC est le montant des coûts d'exploration capitalisé ou enregistré en perte.<sup>6</sup> Le Tableau 1.1 résume les différences entre les normes de comptabilisation de méthode SE et celles de méthode FC.

**Tableau 1.1 :** La différence entre les normes de comptabilisation de méthode SE et celles de méthode FC

---

<sup>5</sup> Steven M. Flory et al., *opcit*, p. 39.

<sup>6</sup> Lise Bryant, "Relative Value Relevance of The Successful Efforts and Full Cost Accounting Methods in The Oil and Gas Industry", *Review of Accounting Studies*, Mar 2003, p. 9.

<b>Coûts Pétroliers</b>		<b>Méthode SE</b>	<b>Méthode FC</b>
Coûts d'acquisition		Ils sont temporairement capitalisés lorsqu'ils apparaissent. Si l'on constate que la propriété est détériorée, on calcule et enregistre les dotations aux provisions. Si l'existence des réserves commerciales est prouvée, les coûts d'acquisition sont transférés au compte d'actif et ils sont incorporés au coût du produit par les dotations aux amortissements. Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en perte.	Ils sont temporairement capitalisés lorsqu'ils apparaissent. Si l'on constate que la propriété est détériorée, on calcule et enregistre les dotations aux provisions. Les coûts d'acquisition sont transférés au compte d'actif et ils sont incorporés au coût du produit par les dotations aux amortissements.
Coûts d'exploration	Non Forage	Ils sont enregistrés en perte.	Ils sont capitalisés et incorporés au coût du produit par les dotations aux amortissements.
	Forage	Ils sont temporairement capitalisés lorsqu'ils apparaissent. Si les activités d'exploration ont du succès (si l'existence des réserves commerciales est prouvée), les coûts d'exploration sont transférés au compte d'actif et ils sont incorporés au coût du produit par les dotations aux amortissements. Dans le contraire, ils sont enregistrés en perte.	Ils sont capitalisés et incorporés au coût du produit par les dotations aux amortissements.
Coûts de développement		Ils sont capitalisés et incorporés au coût du produit par les dotations aux amortissements.	
Coûts de production		Ils sont directement incorporés au coût du produit.	

En 1977, avec la norme de No.19, FASB a recommandé la méthode FC et obligé les firmes d'adopter la méthode SE. En arguant que la méthode SE cause la diminution

de montant d'actif représenté en bilan et influe négativement sur les prix boursiers des firmes, les défenseurs de méthode FC font appel au SEC de ne pas nécessiter la méthode SE.<sup>7</sup> Dus aux lobbies des firmes de méthode FC et des défenseurs de méthode FC, SEC a laissé la décision de choisir l'une de méthodes comptables aux firmes pétrolières dans la condition où les issues suivantes sont expliquées dans l'annexe:<sup>8</sup>

- La variation annuelle de quantité des réserves prouvées.
- Les coûts apparues dans les activités d'exploration, de développement et de production.
- Les coûts capitalisés concernant aux activités d'exploration.
- Les flux monétaires obtenus á partir de production de pétrole et de gaz.
- Les flux monétaires futurs estimés á partir des réserves de pétrole et de gaz.
- La valeur actuelle des flux monétaires futurs estimés.
- L'information sur les événements qui influent les réserves prouvées.
- Le coût unitaire de production de pétrole et le prix unitaire de vente de pétrole.
- Le nombre des puits productifs et des puits secs.

Aujourd'hui, aux Etats-Unis et dans les autres pays pétroliers, les entreprises choisissent librement leur méthode de comptabilité pétrolière. Cependant, les grandes firmes pétrolières dont les activités sont diffusées aux différentes régions du monde utilisent généralement la méthode SE et les petites entreprises choisissent plutôt la méthode FC.<sup>9</sup>

## **2 - IFRS 6 : Exploration et Évaluation des Ressources Minérales**

---

<sup>7</sup> Raghavan J. Iyengar, "Simultaneity of Accounting Choice and Exploration Expenditures in The Oil and Gas Industry", *Petroleum Accounting and Financial Management Journal*, Spring 1999, 18, p.33.

<sup>8</sup> Kerry Cooper, Steven M. Flory, Steven D. Grossman, John C. Groth, "Reserve Recognition Accounting: A Proposed Disclosure Framework; *Journal Of Accountancy*", No: 148, 1979, p.82-83.

<sup>9</sup> Kerry Cooper, Steven M. Flory, Steven D. Grossman, "New Ballgame For Oil And Gas Accounting", *The CPA Journal*, No: 49, 1979, p.11.

Le IASB (International Accounting Standards Board) qui cherche à établir la standardisation des pratiques comptables des firmes pétrolières, a émis en 2005 IFRS 6 ; la norme comptable sur l'exploration et l'évaluation des ressources minérales. Dans cette norme, la classification de IASB concernant aux coûts pétroliers est différente de celle de FASB et SEC. Le IASB divise les coûts pétroliers en deux catégories: les coûts d'exploration et d'évaluation (les droits minéraux et les coûts d'exploration); et les coûts apparus après la détermination d'existence des réserves productifs (les coûts de développement et les coûts de production). Avec IFRS 6, le IASB adressent aux coûts de première catégorie et nécessite aux firmes pétrolières de :

- capitaliser les droits minéraux,
- capitaliser les coûts d'exploration non forage,
- capitaliser les coûts d'exploration forage,
- évaluer périodiquement la valeur des coûts capitalisés,
- calculer et enregistrer les dotations aux provisions pour les coûts capitalisés dont les valeurs sont détériorées.

## **B – LES COÛTS D'ACQUISITION**

Les coûts d'acquisition comprennent toutes les charges résultant de l'acquisition des droits minéraux. Les firmes pétrolières obtiennent ces droits généralement par le bail ou par l'achat de propriété. Le droit au bail consiste à verser au locataire précédent une certaine somme en contrepartie du transfert de droits résultant tant des conventions que de la législation sur la propriété. Le montant versé au locataire précédent pour le transfert des droits minéraux est souvent appelé le bonus de bail.<sup>10</sup> Quant à l'achat de propriété, il s'agit d'obtenir les droits minéraux avec le terrain.

### **1 - Les Types des Coûts d'Acquisition**

Selon la norme de No.19 émis par FASB, les bonus de bail et les options d'achat ou de bail des propriétés, la portion des coûts propres aux minéraux quand les droits minéraux sont achetés avec le terrain, les frais des intermédiaires, les coûts légaux et les autres coûts apparus dans l'acquisition des propriétés sont des coûts d'acquisition.<sup>11</sup>

### **2 - La Comptabilisation des Coûts d'Acquisition**

La comptabilisation des coûts d'acquisition change selon la méthode utilisée et selon le type d'acquisition. Cette section est consacré à la comptabilisation de certains types des coûts d'acquisition suivant la méthode SE et la méthode FC.

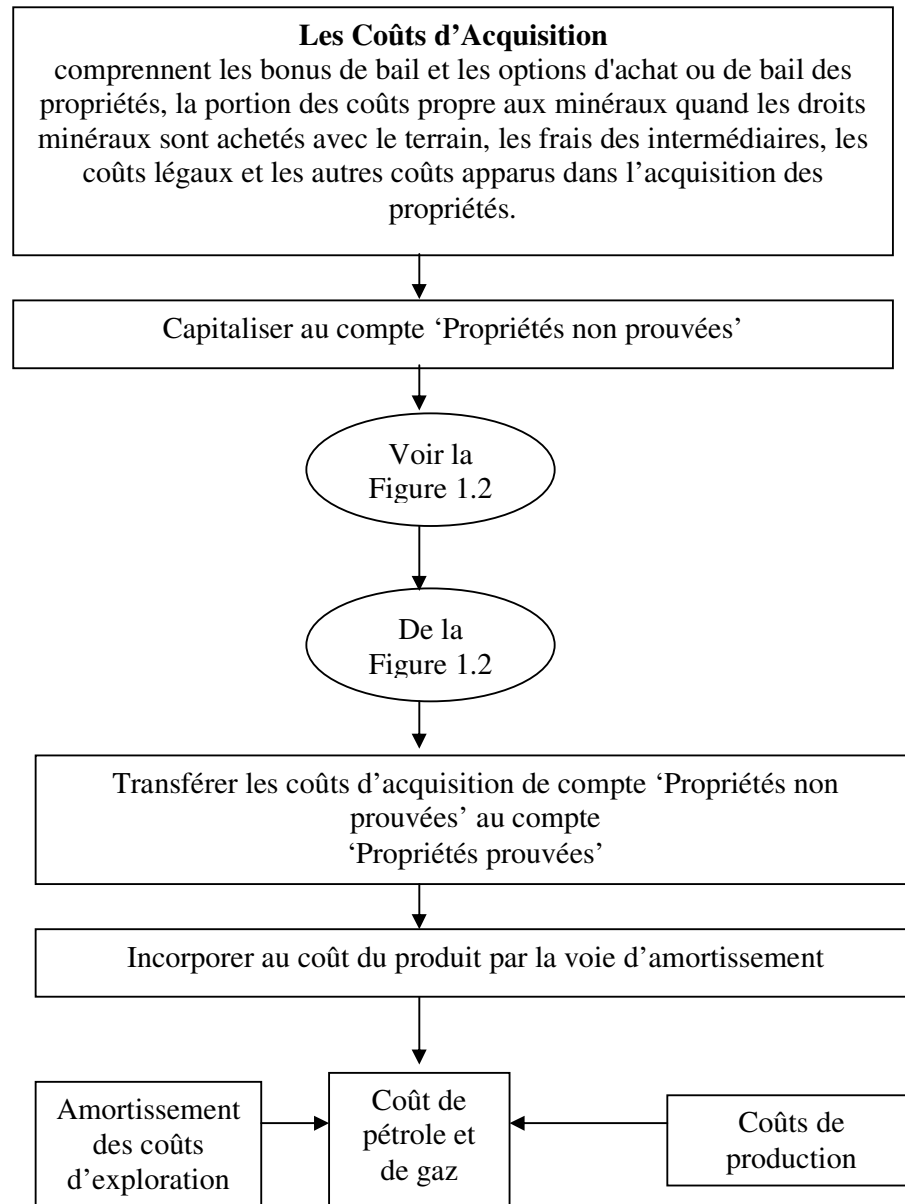
#### **a - La Méthode SE**

La méthode SE autorise que tous les coûts d'acquisition soient capitalisés lorsqu'ils apparaissent. La figure 1.1 et la figure 1.2 montrent la comptabilisation de ces coûts dans la méthode SE.

---

<sup>10</sup> Rebecca A. Gallun, John W. Stevenson, Linda M. Nichols, Fundamentals Of Oil&Gas Accounting; Pennwell Publishing Company, Third Edition, Tulsa, 1993, p.83

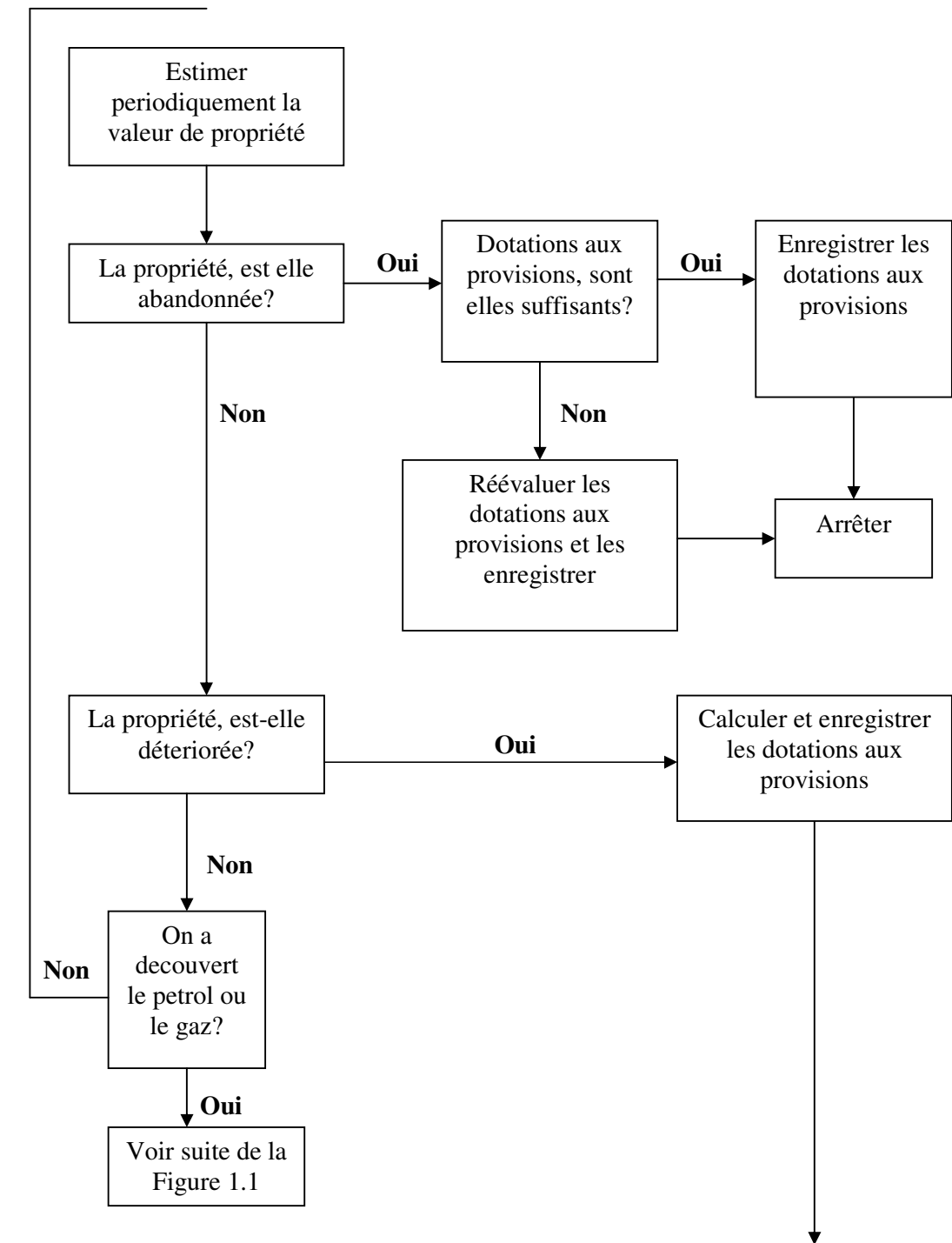
<sup>11</sup> Financial Accounting Standards Board, Original Pronouncements, Accounting Standards As Of June 1 1998, John Wiley&Sons Inc.Edition, 1998/1999 Edition, Connecticut, 1998, p. 229



**Figure 1.1 :** Les coûts d'acquisition selon la méthode SE

**Source:** Rebecca A. Gallun, John W. Stevenson, Linda M. Nichols, Fundamentals of Oil&Gas Accounting; Pennwell Publishing Company, Third Edition, Tulsa, 1993, pp. 84.





**Figure 1.2 :** Les coûts d’acquisition selon la méthode SE

**Source:** Rebecca A. Gallun John W. Stevenson, Linda M. Nichols, Fundamentals of Oil&Gas Accounting; Pennwell Publishing Company, Third Edition, Tulsa, 1993, pp. 85.

Le bonus de bail qui est l'un de plus importants types des coûts d'acquisition est débité au compte 'Propriétés non prouvées'. Si on constate que la propriété est détériorée, on calcule les dotations aux provisions.<sup>12</sup>

Dans le cas où on décide de quitter la propriété, la valeur nette comptable de propriété non prouvée est enregistrée en perte. Si les réserves sont productives, c'est-à-dire si les réserves comprennent du pétrole ou du gaz dans des quantités commerciales, le compte 'Propriétés non prouvées' doit être transféré au compte 'Propriétés prouvées'. La méthode SE nécessite que les coûts d'acquisition (qui sont capitalisées au compte 'Propriétés prouvées') soient incorporés au coût de produit par la voie d'amortissement.<sup>13</sup> Cette méthode est expliquée à l'aide de l'Exemple 1.1.<sup>14</sup>

**Exemple 1.1 : Les Coûts d'Acquisition-Le bonus de bail (La méthode SE)**

a. En 2004, La Société X a payé au locataire précédent le bonus de bail de 40.000 LT pour acquérir des droits minéraux ; dans ce cas l'analyse est la suivante :

Propriétés non prouvées	40.000
Caisse	40.000

b. Pendant l'année 2004, La Société X a foré deux trous secs. Par conséquent, on a décidé au 31 décembre que la propriété a été détériorée de 25 %.

Dotations aux provisions pour dépréciation des propriétés non prouvées	10.000
Provisions pour dépréciation des propriétés non prouvées	10.000

<sup>12</sup> Rebecca A. Gallun, John W. Stevenson, Linda M. Nichols, Fundamentals Of Oil&Gas Accounting; Pennwell Publishing Company, Third Edition, Tulsa, 1993, pp. 86-87

<sup>13</sup> Rebecca A. Gallun et al., opcit, pp. 86-87

<sup>14</sup> Les exemples sont inspirés de l'ouvrage de Rebecca A. Gallun et al.



c. En l'année 2005, La Société X a décidé de quitter la propriété ; parcequ'elle n'a pas découvert des réserves productives.

<hr/>	
Dotations aux provisions pour dépréciation des propriétés non prouvées	30.000
Provisions pour dépréciation des propriétés non prouvées	30.000
<hr/>	
Provisions pour dépréciation des propriétés non prouvées	40.000
Provisions non prouvées	40.000
<hr/>	

d. (Ignorez la situation b.). La Société X a découvert des réserves productives dans la propriété.

<hr/>	
Propriétés prouvées	40.000
Propriétés non prouvées	40.000
<hr/>	

c. L'amortissement de propriété prouvée a été calculé 15.000 LT pour l'année 2005.

<hr/>	
Dotations aux amortissements des propriétés prouvées	15.000
Amortissement des propriétés prouvées	15.000
<hr/>	

### **Achat de Terrain Avec Les Droits Minéraux**

Un autre type d'acquisition important consiste à acheter le terrain avec les droits minéraux. Dans ce cas, il faut partager le prix d'acquisition entre les droits minéraux et les droits de surface se fondant sur leurs valeurs de marché. Exemple 1.2 présente l'analyse de prix d'acquisition.

**Exemple 1.2:** Les Coûts d'Acquisition-Achat de terrain avec les droits minéraux  
(La Méthode SE)

a. La Société X a acheté un terrain de 40.000 LT. Le spécialiste de firme a estimé les valeurs de marché des droits minéraux et des droits de surface :

Les droits minéraux : 20.000 LT

Les droits de surface : 30.000 LT

Le coût d'acquisition de 40.000 LT doit être répartie comme le suivant :

Terrain (droits de surface) :  $(30.000 / 50.000) \times 40.000 = 24.000$  LT

Propriété (droits minéraux) :  $(20.000 / 50.000) \times 40.000 = 16.000$  LT

Terrain	24.000
Propriétés non prouvées	16.000
Caisse	40.000

**b - La Méthode FC**

Parallèlement à la méthode SE, la méthode FC autorise que toutes les dépenses faites afin d'acquérir les droits minéraux soient temporairement capitalisées au compte 'Propriétés non prouvées'. Lorsque les réserves productives sont prouvées, les coûts d'acquisition doivent être transférés au compte 'Propriétés prouvées'.<sup>15</sup> Dans le cas où on décide de quitter la propriété du fait de réserves non productives, les coûts d'acquisition qui ont été auparavant capitalisés au compte 'Propriétés non prouvées' sont transférés à un autre compte d'actif, le compte de 'Coûts de propriétés abandonnées' (Notez qu'en cas des réserves non productives, la méthode SE nécessite que les coûts d'acquisition soient passées en charges).<sup>16</sup> Exemple 1.3 présente l'analyse de coût d'acquisition selon la méthode FC.

<sup>15</sup> Alors que la séparation des coûts d'acquisition entre 'Propriétés prouvées' et 'Propriétés non prouvées' selon les normes de méthode FC n'est pas obligatoire, cette distinction est indispensable pour les besoins managériaux.

<sup>16</sup> Horace R. Brock, John P. Klingstedt, Donald M. Jones, Petroleum Accounting Principles, Procedures and Issues, Professional Development Institute, Third Edition, Denton, 1990, p. 141.

**Exemple 1.3:** Les Coûts d'Acquisition-Le bonus de bail (La Méthode FC)

a. La Société X a payé le bonus de bail de 40.000 LT pour acquérir des droits minéraux.

_____	_____	
Propriétés non prouvées		40.000
	Caisse	_____ 40.000

b. En l'année 2005, La Société X a décidé de quitter la propriété.

_____	_____	
Coûts de propriétés abandonnées		40.000
	Propriétés non prouvées	_____ 40.000

c. (Ignorez la situation b.). La Société X a découvert des réserves productives dans la propriété.

_____	_____	
Propriétés prouvées		40.000
	Propriétés non prouvées	_____ 40.000

d. L'amortissement de propriété prouvée a été calculé 15.000 YTL pour l'année 2005.

_____	_____	
Dotations aux amortissements des propriétés prouvées		15.000
	Amortissement des propriétés prouvées	_____ 15.000

## **C - LES COÛTS D'EXPLORATION**

L'activité d'exploration sert à évaluer et identifier les zones qui peuvent posséder les réserves de pétrole et de gaz. Les coûts d'exploration comprennent alors toutes les charges résultant de l'évaluation du potentiel de réserve d'une zone.

### **1 - Les Types des Coûts d'Exploration**

Le FASB divise les coûts d'exploration en cinq catégories. Selon la norme de No:19 de FASB, les types principaux des coûts d'exploration sont les suivants :<sup>17</sup>

- a. Les coûts des études topographiques, géologiques et géophysiques ; les coûts de matériels nécessaires pour conduire ces études; les salaires et les autres charges des géologues et des autres qui accomplissent ces études (les coûts G&G).
- b. Les coûts de détention des propriétés non développées, comme le loyer de délai, l'impôt de propriété et les dépenses de maintenance du contrat de bail.
- c. Les coûts de contributions de test puits.
- d. Les coûts de forage et d'équipement des puits d'exploration.
- e. Les coûts de forage des puits d'exploration du type stratigraphique.

Les trois premiers types de ces coûts, qui sont souvent supportés avant que les activités de forage commencent, sont nommés les coûts d'exploration-non forage. La comptabilisation des coûts d'exploration-non forage est différente de celle des coûts d'exploration-forage.<sup>18</sup>

### **2 - La Comptabilisation des Coûts d'Exploration**

Les enregistrements comptables des coûts d'exploration sont différents selon la méthode utilisée. Dans la méthode FC, tous les coûts d'exploration, à la fois les coûts d'exploration- non forage et les coûts d'exploration-forage, sont considérés comme des charges incorporées au coût du produit par la voie d'amortissement.<sup>19</sup>

---

<sup>17</sup> Financial Accounting Standards Board, opcit, p. 230

<sup>18</sup> Rebecca A. Gallun, John W. Stevenson, Linda M. Nichols, Fundamentals Of Oil&Gas Accounting; Pennwell Publishing Company, Third Edition, Tulsa, 1993, p. 69

<sup>19</sup> Yahya Al-Jabr, Nasser Spear, "Oil and Gas Asset Impairment By Full Cost and Successful Efforts Firms", Petroleum Accounting and Financial Management Journal, Fall 2004, 23, 3, pp.3-4.

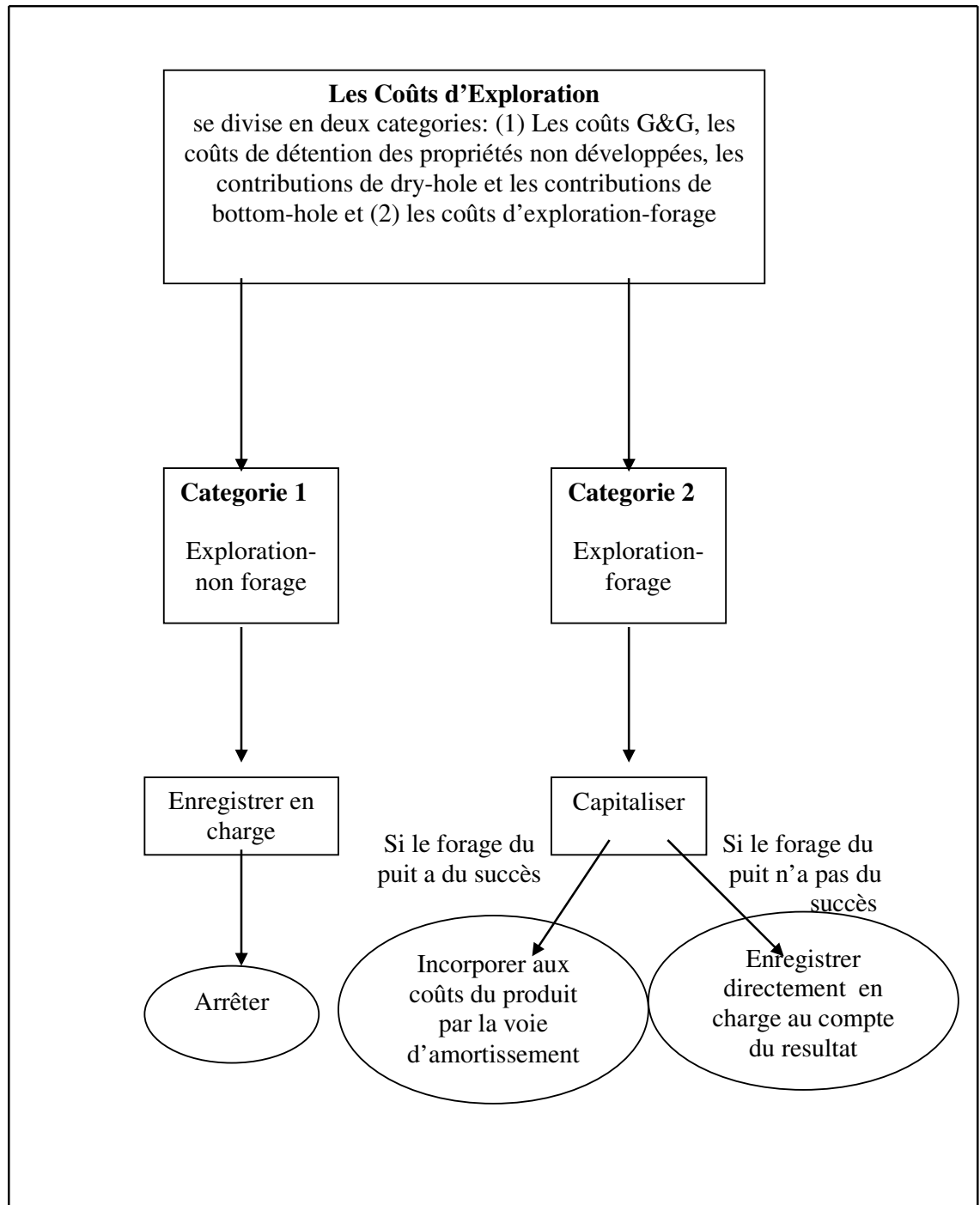
Contrairement à la méthode FC, la méthode SE prétend que les coûts d'exploration-forage doivent être incorporés au coût du produit à la seule condition que le forage du puit révèle des réserves commerciales. Si les études d'exploration font apparaître qu'ils n'existent pas des réserves productives, les coûts d'exploration-forage sont considérés comme les coûts de période incorporables et ils sont reflétés directement au compte de résultat. Quant aux coûts d'exploration-non forage, leurs enregistrements ne sont pas liés au résultat du forage. La méthode SE suppose que les études d'exploration-non forage n'ont aucun effet sur la quantité et la qualité du produit.<sup>20</sup> En conséquence, ils sont reflétés directement au compte de résultat et non intégrés au coût du produit.

#### **a - La Méthode SE**

La méthode SE propose différentes techniques d'enregistrement pour les coûts d'exploration- non forage et pour ceux d'exploration-non forage. La figure 1.3 montre ces différentes techniques d'enregistrement :

---

<sup>20</sup> Lise Bryant, *opcit*, p. 9



**Figure 1.3 :** Les coûts d'exploration selon la méthode SE

**Source :** Rebecca A. Gallun John W. Stevenson, Linda M. Nichols, Fundamentals of Oil&Gas Accounting; Pennwell Publishing Company, Third Edition, Tulsa, 1993, p.130.

### Les Coûts Géologiques et Géophysiques (Coûts G&G)

Le but essentiel des études d'exploration G&G est de déterminer les zones avec un potentiel de production de pétrole et de gaz dans des quantités commerciales. Ces études n'aboutissent pas forcément à la découverte de gisements en quantités commerciales. De ce fait, le FASB oblige les firmes pétrolières à enregistrer les coûts G&G en charge directement au compte du résultat.<sup>21</sup> Cependant, il est nécessaire pour les décisions managériels de les capitaliser temporairement jusqu'à ce que le projet d'exploration soit terminé. Les firmes pétroliers alors capitalisent les coûts G&G au compte 'Puits en cours'. Lorsque les explorations géologiques et géophysiques sont terminées, les coûts G&G sont transférés au compte 'Coûts G&G' et ils sont enregistrés en charge. L'exemple 1.4 présente analyse des coûts G&G.

#### Exemple 1.4: Coûts G&G (La méthode SE)

a. La Société X a obtenu le droit d'accéder à une propriété pour faire des études géologiques et géophysiques en payant 5.000 YTL.

_____	_____	
Puits en cours		5.000
	Caisse	_____
		5.000

b. Après avoir obtenu le droit de faire des études G&G, La Société X a fait un accord avec l'entreprise ABC et lui a payé 30.000 YTL pour conduire des études géologiques et géophysiques.

_____	_____	
Puits en cours		30.000
	Caisse	_____
		30.000

c. Le département d'exploration a annoncé que le projet d'exploration géologique et géophysique ont été terminé.

_____	_____	
Coûts G&G		35.000
	Puits en cours	_____
		35.000

#### Les Coûts de Détention

<sup>21</sup> Horace R. Brock et al., opcit, p. 112

Les coûts de détention consistent les charges supportées pour maintenir des droits de propriété. Le loyer de délai, l'impôt de propriété et les dépenses de maintenance du contrat de bail sont des exemples essentiels de ces coûts.

Les coûts de détention des propriétés n'ont aucun effet sur le potentiel de pétrole et de gaz produits et ils n'augmentent pas les bénéfices futurs obtenus des propriétés. Au fond, ces coûts sont engagés de conserver nos intérêts sur des propriétés. Il faut donc les enregistrer en charge lorsqu'ils apparaissent.<sup>22</sup> L'exemple 1.5 présente l'analyse des coûts de détention.

**Exemple 1.5:** Les coûts de détention (La méthode SE)

a. La Société X a obtenu une propriété. Pendant la première année, aucun forage n'a été fait. Pour détenir la propriété, La Société X a été obligée de payer 1.500 YTL de loyer de délai.

Coûts de détention des propriétés	1.500
Caisse	1.500

b. La Société X a payé l'impôt de 1.600 YTL pour la propriété.

Coûts de détention des propriétés	1.600
Caisse	1.600

**Les Contributions de Test Puits**

Les Contributions de test puits sont des paiements d'une Firme A à une Firme B en échange d'information géologique et géophysique que possède la Firme B. Comme ils sont par nature des coûts G&G et comme ils n'ont aucun effet sur le potentiel de pétrole et de gaz produits, il faut les enregistrer en charge lorsqu'ils apparaissent.<sup>23</sup> L'exemple 1.6 présente l'analyse des contributions de test puits.

<sup>22</sup> Rebecca A. Gallun et al., *opcit*, p. 72

<sup>23</sup> Horace R. Brock et al., pp. 73-74



**Exemple 1.6:** Les contributions de test puits (La méthode SE)

a. Plusieurs puits ont été forés dans des terrains loués proches d'un terrain loué par la Société X. Pour obtenir l'information géologique et géophysique, La Société X a conclu un accord de contribution de test puits coûtant 45.000 YTL :

Contributions de test puits	45.000
Caisse	45.000

**Les Coûts d'Exploration-Forage**

La méthode SE nécessite une relation directe entre les coûts et les réserves explorées pour que les coûts soient capitalisés et incorporés au coût du produit. Parmi les coûts d'exploration, seulement les coûts d'exploration-forage qui aboutissent à des réserves prouvées, peuvent être considérés comme incorporables au coût de production du pétrole et du gaz. Donc, les coûts d'exploration-forage doivent être capitalisés seulement si le pétrole ou le gaz sont découverts en quantité commerciale (on parle alors de 'propriété prouvée').

Avant que des réserves ne soient pas prouvées, les coûts de puits d'exploration et les coûts des puits d'exploration du type stratigraphique doivent être temporairement capitalisés dans le compte 'Puits en cours'. Lorsque les réserves sont prouvées, ces coûts capitalisés de forage de puit sont transférés au compte 'Puits et les installations et les équipements liés'. Dans le cas contraire, c'est-à-dire dans le cas où le puit n'aboutit pas à des réserves prouvées, les coûts capitalisés de forage de puit doivent être passés directement en charge.<sup>24</sup> L'exemple 1.7 présente l'analyse des coûts d'exploration-forage.

<sup>24</sup> Horace R. Brock et al., *opcit*, p. 111

**Exemple 1.7:** Les coûts d'exploration-forage (La méthode SE)

a. (coût d'acquisition) En 2004, La Société X a décidé d'acquérir une propriété coûtant 20.000 YTL.

Propriétés non prouvées	20.000
Caisse	20.000

b. Pendant l'année 2004, la firme a décidé d'intervenir aux opérations de forage. Pour choisir un terrain de forage spécifique, on a fait des études G&G coûtant 5.000 YTL. (Bien que les études G&G ont en général le but de localiser le réservoir possible, une étude G&G supplémentaire est aussi nécessaire pour choisir le terrain de forage. Cette sorte d'étude G&G doit être considérée comme incorporables au coût de forage de puit).

Puits en cours	5.000
Caisse	5.000

c. La Société X a supporté une charge de 12.000 YTL pour l'éclairage de terrain de forage et pour la construction d'une route d'accès au puit de forage.

Puits en cours	12.000
Caisse	12.000

d. La Société X a acheté pipe et revêtement de 6.000 YTL pour le puit.

Puits en cours	6.000
Caisse	6.000

e. La Société X a acquiert 'Christmas tree'. Le coût d'acquisition est de 5.000 YTL et le coût d'installation est de 3.000 YTL.

Puits en cours	1.800
Caisse	1.800

f. Le forage du puit aboutit á des réserves prouvées.

Puits et les installations et les équipements liés	24.800
Puits en cours	24.800
Propriétés prouvées	20.000
Propriétés non prouvées	20.000

g. (Ignorez la situation f). Après l'évaluation du puit, La Société X a décidé que le puit est sec.

Coûts des puits secs	24.800
Puits en cours	24.800

### **b - La Méthode FC**

La comptabilisation des coûts d'exploration-non forage et celle des coûts d'exploration-forage sont différentes selon la méthode FC.

Dans la méthode FC, la comptabilisation des coûts d'exploration-non forage est la même avec celle des coûts d'acquisition. La méthode FC autorise que les coûts d'exploration non forage (sauf les coûts G&G) soient temporairement capitalisés dans le compte 'Propriétés non prouvées' jusqu'à ce qu'on décide si la propriété comprend les réserves productives ou pas. Si on décide de quitter la propriété du fait de réserves non productives, les coûts d'exploration-non forage sont transférés au

compte 'Propriétés prouvées'. Dans le cas contraire, ils sont transférés au compte 'Coûts de propriétés abandonnées'. Quant aux coûts G&G, comme ils ne peuvent pas être directement liés à une propriété unique au moment de leur apparition, ils ne peuvent pas être capitalisés au compte 'Propriétés non prouvées'. Au lieu de ce compte, ils sont capitalisés au compte 'Coûts G&G'.<sup>25</sup>

Selon la méthode FC, les coûts d'exploration-forage doivent être capitalisés sans dépendant du résultat de forage. Ils sont débités au compte 'Puits en cours' jusqu'à ce que le forage soit complété. Si le forage du puit aboutit à des réserves prouvées, les coûts d'exploration-forage sont transférés au compte 'Puits et les installations et les équipements liés'. Dans le cas où le puit est déterminé sec, les coûts d'exploration-forage sont transférés à un autre compte d'actif, au compte 'Trous d'exploration secs'. Il faut ici mentionner que le transfert des coûts de forage d'exploration au compte 'Trous d'exploration secs' en cas du succès est seulement nécessaire pour les décisions managerielles. Au fond, le compte 'Trous d'exploration secs' est aussi un compte d'actif. Ce transfert ne change pas la réalité que tous les coûts d'exploration sont capitalisés sous les règles de méthode FC.<sup>26</sup> L'exemple 1.8 présente l'analyse des coûts d'exploration-non forage.

**Exemple 1.8:** Les coûts d'exploration-non forage (La méthode FC)

a. (Coûts d'exploration non forage-coûts G&G) En 2003, La Société X a acquiert des droits de faire des études G&G en payant 5.000 YTL.

Puits en cours	5.000
Caisse	5.000

b. Après avoir obtenu le droit de faire des études G&G, La Société X a fait un accord avec l'entreprise ABC et lui a payé 30.000 YTL pour conduire des études géologiques et géophysiques.

Puits en cours	30.000
Caisse	30.000

<sup>25</sup> Rebecca A. Gallun et al., *opcit*, pp. 209-210

<sup>26</sup> Rebecca A. Gallun et al., *opcit*, p. 212

c. Le département d'exploration a annoncé que le projet d'exploration géologique et géophysique ont été terminés.

_____	_____	
Coûts G&G		35.000
	<u>Puits en cours</u>	<u>35.000</u>

d. (Coûts d'acquisition) Grâce aux résultats positifs d'étude G&G, La Société X a décidé de louer la propriété A en payant 25.500 YTL.

_____	_____	
Propriétés non prouvées		25.500
	<u>Caisse</u>	<u>25.500</u>

e. (Coûts d'exploration-non forage) Pendant l'année 2003, la firme a eu des coûts suivants:

(1) Impôt de 1.500 YTL

_____	_____	
Propriétés non prouvées		1.500
	<u>Caisse</u>	<u>1.500</u>

(2) Contributions de 'trou sec' de 10.000 YTL

_____	_____	
Propriétés non prouvées		10.000
	<u>Caisse</u>	<u>10.000</u>

(3) Loyer de délai de 3.000 YTL

_____	_____	
Propriétés non prouvées		3.000
	<u>Caisse</u>	<u>3.000</u>

f. (Coûts d'exploration-forage) En 2004, La Société X a commencé aux opérations de forage dans la propriété A. La firme a eu des coûts de forage de 250.000 YTL.

Puits en cours	250.000
Caisse	250.000

g. (Coûts d'exploration-forage) Supposez que le puit dans la propriété A aboutit à des réserves productives et la firme a eu de coût supplémentaire de 80.000 YTL pour compléter le puit.

Puits en cours	80.000
Caisse	80.000
Puits et les installations et les équipements liés	330.000
Puits en cours	330.000
Propriétés prouvées	40.000
Propriétés non prouvées	40.000

h. (Ignorez la situation g). Supposez que le puit a été déterminé sec et que la firme a décidé de quitter le puit. Le coût d'abandonnement est de 3.000 YTL.

Puits en cours	3.000
Caisse	3.000
Trous d'exploration secs	253.000
Puits en cours	253.000

i. La Société X a décidé de quitter la propriété A.

Coûts de propriétés abandonnés	40.000
Propriétés non prouvées	40.000

## D - LES COÛTS DE DÉVELOPPEMENT

Selon la définition de SEC, le puit de développement est un puit foré dans une zone prouvée à travers un horizon stratigraphique qui est connu productif.<sup>27</sup>

### 1 - Les Types des Coûts de Développement

Les coûts de développement comprennent toutes les charges supportées afin de préparer les puits pour le forage, de fournir les équipements et les installations et d'améliorer le système de puisage.<sup>28</sup>

### 2 - La Comptabilisation des Coûts de Développement

Selon les deux méthodes de comptabilité pétrolière, les coûts de développement qui peuvent être directement associés à la production doivent être capitalisés et incorporés au coût du produit par la voie d'amortissement.

#### a - La Méthode SE

Alors que les puits de forage de développement peuvent ne pas être nécessaires pour la production de réserve et peuvent ne pas augmenter significativement la quantité totale du gaz et du pétrole produits, ces puits supplémentaires augmentent le taux de recouvrement en améliorant le système de puisage. Donc, contrairement à la comptabilisation des coûts d'exploration-forage, le calcul des coûts de forage de développement ne change pas selon le succès ou non du produit. Au fond, les coûts de forage de développement sont une partie de coût du pétrole et du gaz produit dans toutes les situations.

<sup>27</sup> Rebecca A. Gallun et al., opcit, p. 135

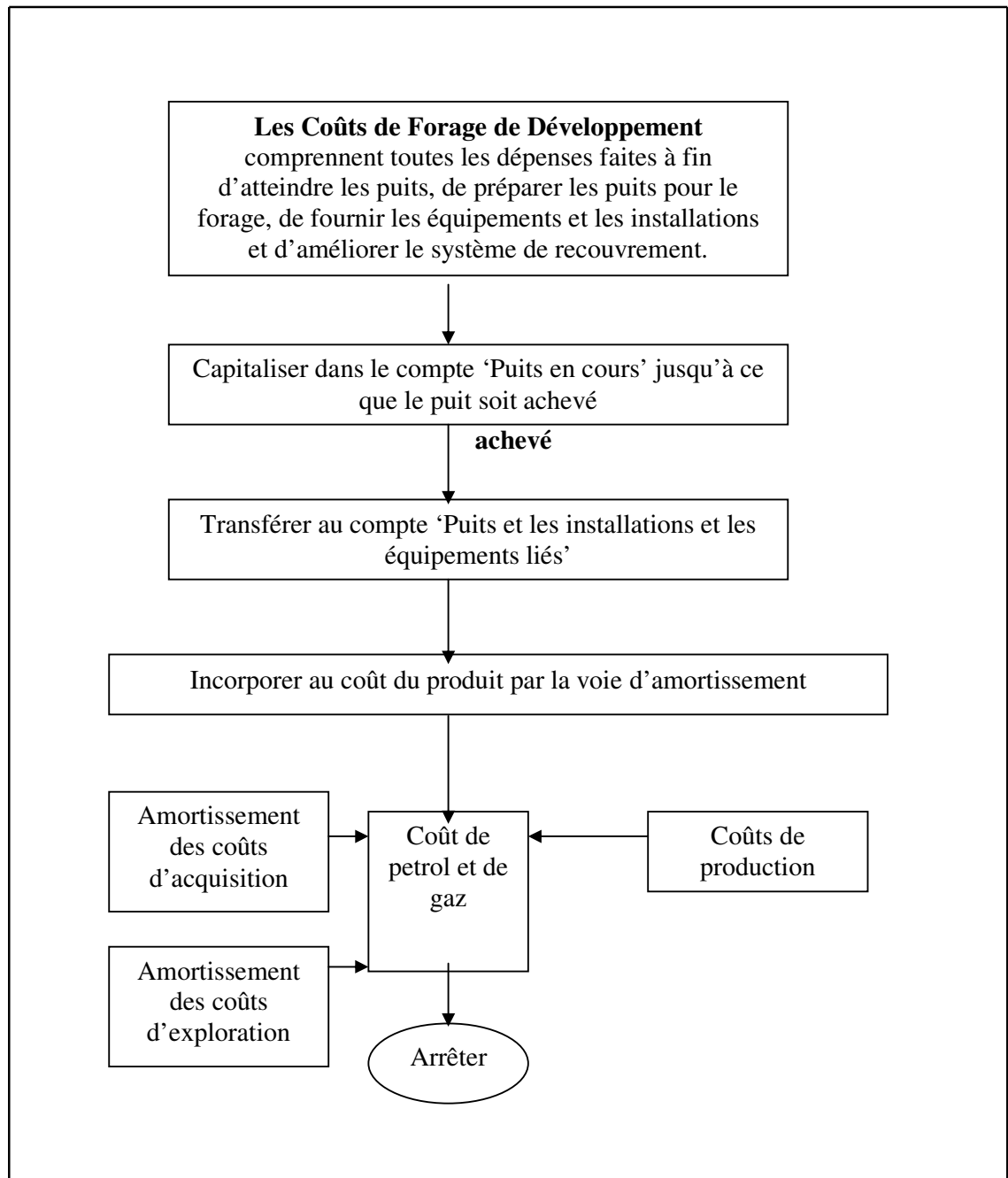
<sup>28</sup> Financial Accounting Standards Board, opcit, p.230

Les coûts de forage de développement sont temporairement capitalisés dans le compte 'Puits en cours' jusqu'à ce que le puit soit achevé. Au moment où le puit est achevé, les coûts de forage de développement doivent être transférés au compte 'Puits et les installations et les équipements liés'.<sup>29</sup> La Figure 1.4 montre le calcul des coûts de forage de développement suivant la méthode SE :

---

<sup>29</sup> Horace R. Brock et al., *opcit*, pp.224-225





**Figure 2.4 :** Les coûts de forage de développement selon la méthode SE

**Source :** Rebecca A. Gallun et al., opcit, p. 137.

L'exemple 1.9 présente l'analyse des coûts de forage de développement.

**Exemple 1.9:** Les coûts de forage de développement (La méthode SE)

Pendant l'année 2002 et 2003, La Société X a foré plusieurs puits d'exploration dans la propriété A et a eu du succès. Grâce cette exploration ayant débouché sur des réserves commercialisables, La propriété A a été classifiée comme la propriété prouvée. En 2004, la firme a décidé de forer des puits supplémentaires-les puits de développement- dans le Bail A et a employé un entrepreneur de forage.

a. Le puit a été foré, équipé mais pas encore totalement achevé. La Société X a payé 150.000 YTL à l'entrepreneur pour son service de forage et d'équipement.

Puits en cours	150.000
Caisse	150.000

b. Supposez qu'on a déterminé que le puit est sec. La Société X a décidé de quitter le puit et ils ont eu des coûts d'abandonnement de 2.000 YTL.

Puits en cours	2.000
Caisse	2.000
Puits et les installations et les équipements liés	152.000
Puits en cours	152.000

c. (Ignorez la situation b). Supposez que le puit a eu du succès et que La Société X a supporté le coût supplémentaire de 85.000 YTL pour achever le puit.

Puits en cours	85.000
Caisse	85.000
Puits et les installations et les équipements liés	235.000
Puits en cours	235.000

### **b - La Méthode FC**

La comptabilisation des coûts de forage de développement est la même selon la méthode SE et celles de méthode FC. Parallèlement à la méthode SE, la méthode FC permet aussi de capitaliser les coûts de forage de développement sans tenir compte du résultat du puit. De la même façon, les coûts de forage de développement sont temporairement capitalisés dans le compte 'Puits en cours' et après que le forage soit achevé, ils sont transférés au compte 'Puits et les installations et les équipements liés'.

### **E - LES COÛTS DE PRODUCTION**

Après que le puit soit achevé, les activités de production commencent. Les activités de production sont constituées des fonctions de pompage du pétrole et de gaz, et après de les traiter et de les stocker. Le norme de No :19 du FASB explique les coûts de production comme suit:<sup>30</sup>

Les coûts de production sont des dépenses faites afin de maintenir et d'exploiter les puits et les installations et équipements liés d'une firme. Ces dépenses incorporés au coût du pétrole et du gaz produits. Les coûts de production sont les suivants :

- a. Les dépenses de main-d'œuvre supportées pour exploiter les puits et les installations et les équipements liés.
- b. Les frais d'entretien et de réparation.
- c. Les matières et les approvisionnements consommés et les services utilisés dans l'exploitation des puits et les installations et les équipements liés.
- d. Les impôts et les primes d'assurance des propriétés prouvées, des puits et des installations et équipements liés.
- e. Les autres impôts.'

La méthode SE et la méthode FC proposent les mêmes règles de comptabilisation pour les coûts de production. Elles nécessitent d'inscrire ces coûts dans les sous

---

<sup>30</sup> Financial Accounting Standards Board, opcit, p. 230

comptes de compte 'Charges d'exploitation des puits'<sup>31</sup> selon leur type et les incorporer au coût de pétrole et de gaz.<sup>32</sup>

---

<sup>31</sup> Les sous comptes sont 'Achats de matières', 'Charges de main-d'œuvre', 'Entretien et réparation sur les puits et les installations et les équipements liés', 'Impôts sur les propriétés prouvées et sur les puits et les installations et les équipements liés', 'Primes d'assurance'.

## **DEUXIÈME PARTIE : LE PLAN COMPTABLE POUR LES FIRMES PÉTROLIÈRES**

Les normes de méthode SE et celles de méthode FC exigent l'utilisation des plans comptables différents pour les firmes de méthode SE et pour les firmes de méthode FC.

### **A - LE PLAN COMPTABLE POUR LES FIRMES DE MÉTHODE SE**

La plupart des comptes dans le plan comptable d'une firme de méthode SE sont les mêmes avec les comptes utilisés dans les autres industries. Cependant, les comptes dans lesquels les opérations concernant aux coûts d'acquisition, coûts d'exploration, coûts de développement et coûts de production sont enregistrées, sont uniques à l'industrie pétrolière. Les comptes de 'Propriétés non prouvées', 'Propriétés non prouvées', 'Puits et les équipements et les installations liés', 'Puits en cours' et 'Coûts d'exploration' sont en des exemples.

BROCK et al. proposent le plan comptable suivant pour les firmes de méthode SE :<sup>33</sup>

Group 100-109 Disponibilités

Group 110-119 Investissements à court terme

Group 120-120 Effets à recevoir

Group 130-139 Créances

Group 140-149 Créances sur les paiements de production<sup>34</sup>

Group 150-159 Stocks

150 Stocks- Pétrole brut

151 Stocks-Pétrole raffiné

152 Matériel et fournitures

---

<sup>33</sup> Horace R. Brock et al., *opcit*, pp.60-67

<sup>34</sup> Ce group est seulement utilisé par les firmes qui interviennent aux opérations de "joint-venture".

- Group 160-169 Produits et charges courus
- Group 170-179 Charges payées d'avance
- Group 180-189 Investissements à long terme
- Group 210-219 Propriétés non prouvées
  - 210 Droit au bail non prouvé
  - 211 Droits minéraux non prouvés
  - 219 Provisions pour dépréciations des propriétés non prouvées
- Group 220-229 Propriétés prouvées
  - 221 Droit au bail prouvé
  - 222 Droits minéraux prouvés
  - 229 Amortissements des Propriétés Prouvées
- Group 230-239 Puits et les équipements et les installations liés
  - 230 Puits et les équipements et les installations liés-corporels
  - 231 Amortissements des puits et les équipements  
et les Installations liés-corporels
  - 232 Puits et les équipements et les installations liés-incorporels
  - 233 Amortissements des puits et les équipements  
et les installations liés-incorporels
  - 234 Équipements de champs
  - 235 Amortissements des équipements de champs
- Group 240-249 Autres équipements et installations
  - 241 Matériel de transport
  - 242 Équipement d'office
  - 243 Constructions
  - 244 Terrains
  - 245 Équipements G&G
  - 249 Amortissements des autres équipements et installations
- Group 250-259 Puits en cours
  - 250 Puits en cours-coûts G&G
  - 251 Puits en cours-exploration forage
  - 252 Puits en cours-forage de développement
  - 253 Puits en cours-équipements et installations
  - 254 Puits en cours-équipements de champs
- Group 300-399 Dettes à court terme

Group 400-499 Dettes à long terme

Group 500-599 Capitaux Propres

Group 600-699 Produits

700 Charges d'exploitation des puits

730 Dotations aux amortissements des propriétés prouvées

740 Dotations aux amortissements des puits et les équipements  
et les installations liés-équipement

Group 800-899 Coûts d'exploration

801 Coûts G&G

802 Coûts de détention des propriétés

803 Contributions de test puits

804 Coûts des puits secs

805 Coûts des puits secs (puits de type stratigraphique)

806 Dotations aux provisions pour dépréciation  
des propriétés non prouvées

Group 900-930 Charges administratives

## **B - LE PLAN COMPTABLE POUR LES FIRMES DE MÉTHODE FC**

La plupart des comptes utilisés dans la méthode FC ne sont pas différents des comptes utilisés dans la méthode SE. Cependant, comme tous les coûts apparus dans l'acquisition, l'exploration et le développement sont capitalisés selon les normes de méthode FC, les comptes de group de 'coûts d'exploration' utilisés dans la méthode SE ne sont pas nécessaires dans cette méthode.

D'autre part, la méthode FC permet de capitaliser les coûts des propriétés abandonnés. Lorsqu'une propriété non prouvée est quitté dus aux réserves non productives, tous les coûts apparus durant l'acquisition sont éloignés de compte de 'Propriété non prouvée' et débités au compte 'Coûts de propriétés abandonnés'. Comme il n'est pas possible de lier les coûts géographiques et géophysiques à une propriété unique au moment de leur apparition, ils ne peuvent pas être capitalisés au compte 'Propriétés non prouvées'. Au lieu de ce compte, ils sont capitalisés au compte 'Coûts G&G'. Quant aux coûts d'exploration forage, ils sont capitalisés temporairement dans le compte 'Puits en cours' jusqu'à ce que le forage du puit soit terminé. Si le forage du puit aboutit aux réserves productives, le compte 'Puits en

cours' est transféré au compte 'Puits et les installations et les équipements liés'. Dans le cas contraire, le compte 'Puits en cours' est transféré à un autre compte d'actif, au compte de 'Trous d'exploration secs'.

Horack R. Brock et all. proposent le plan comptable suivant pour les firmes de méthode FC:<sup>35</sup>

Group 100-109 Disponibilités

Group 110-119 Investissements à court terme

Group 120-120 Effets à recevoir

Group 130-139 Créances

Group 140-149 Créances sur les paiements de production<sup>36</sup>

Group 150-159 Stocks

150 Stocks- Pétrole brut

151 Stocks-Pétrole raffiné

152 Matériel et fournitures

Group 160-169 Produits et charges courus

Group 170-179 Charges payées d'avance

Group 180-189 Investissements à long terme

Group 210-219 Propriétés non prouvées

210 Droit au bail non prouvé

211 Droits minéraux non prouvés

219 Provisions pour dépréciation des propriétés non prouvées

Group 220-229 Propriétés prouvées

221 Droit au bail prouvé

222 Droits minéraux prouvés

Group 230-239 Puits et les équipements et les installations liés

230 Puits et les équipements et les installations liés-corporels

232 Puits et les équipements et les installations liés-incorporels

234 Équipements de champs

235 Amortissements des équipements de champs

Group 240-249 Autres équipements et installations

241 Matériel de transport

242 Équipement d'office

---

<sup>35</sup> Horace R. Brock et al., *opcit*, pp.82-87

<sup>36</sup> Ce group est seulement utilisé par les firmes qui interviennent aux opérations de "joint-venture".



- 243 Constructions
- 244 Terrains
- 245 Équipements G&G
- 249 Amortissements des autres équipements et installations
- Group 250-259 Puits en cours
  - 250 Puits en cours-coûts G&G
  - 251 Puits en cours-exploration forage
  - 252 Puits en cours-forage de développement
  - 253 Puits en cours-équipements et installations
  - 254 Puits en cours-équipements de champs
  - 260 Trous d'exploration Secs
  - 271 Amortissements des immobilisations pétroliers
- Group 300-399 Dettes à court terme
- Group 400-499 Dettes à long terme
- Group 500-599 Capitaux propres
- Group 600-699 Produits
  - 700 Charges d'exploitation des puits
  - 750 Dotations aux amortissements des immobilisations pétroliers
- Group 900-930 Charges administratives

### **TROISIÈME PARTIE : LE PLAN COMPTABLE PROPOSÉ POUR LA SOCIÉTÉ ANONYME DES PÉTROLES DE LA TURQUIE (TPAO)**

Cette partie est consacrée à l'identification d'un plan comptable pour TPAO. Le premier chapitre présente en bref les activités de TPAO. Le deuxième chapitre explique les types de coût supportés dans les opérations d'exploration et de production de pétrole et de gaz. Le troisième chapitre explique les centres dans lesquels ces coûts apparaissent. Le quatrième chapitre développe le plan des comptes compatible avec le system comptable turc. Le cinquième chapitre propose un plan comptable détaillé (qui comprend les comptes fonctionnels, les centres de coût et les types de coût). Le sixième chapitre explique le système d'enregistrement selon le plan comptable proposé.

#### **A - LA PRÉSENTATION DE TPAO**

TPAO a été fondé en 1954 par le gouvernement turc. Avec la loi émis en 1984, TPAO (avec ses subsidiaires et sociétés liées) a été devenu un établissement qui exerce ses activités sur l'ensemble de la chaîne pétrolière : exploration et production de pétrole brut et de gaz naturel, aval gazier allant jusqu'à le transport, raffinage, distribution des produits pétroliers et commerce de pétrole brut et de produits raffinés. Cependant, dus aux décisions de privatisation des activités commerciales publiques, sa société liée TUPRAŞ (qui était responsable de raffinage des produits pétroliers) et sa société liée POAŞ (qui était responsable de transport, marketing des produits pétroliers) ont été privatisées. Les activités exercées par TPAO comprennent aujourd'hui seulement les activités d'exploration et de production de pétrole brut et de gaz naturel.

Entre les années 1954 et 2004, 70% des études géologiques, 76% des études géophysiques et des sondages en Turquie a été accompli par TPAO. Grâce à ces activités d'exploration, TPAO a réalisé 55% de totale production de pétrole brut et 93% de totale production de gaz de Turquie. Par l'année 2004, la totale production de pétrole brut et de gaz de TPAO a atteint 510 million barils et 6,6 milliard cm<sup>3</sup> respectivement. Le Tableau 3.1 montre les charges d'investissement réalisées par TPAO.

**Tableau 4.1** : Charges d'investissement réalisées par TPAO

(la période 2001-2005 :1.000 YTL)

Source : <http://www.tpao.gov.tr/winter2005/bg-tr/alt/maliisler.htm>

	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Exploration	27.154	23.948	47.046	92.465	206.791
Production	25.868	37.322	46.431	103.100	100.142
Sondage	4.820	895	13.287	10.443	47.163
Autre	976	540	475	3.807	16.904
<b>Total</b>	<b>58.818</b>	<b>62.705</b>	<b>107.239</b>	<b>209.815</b>	<b>371.000</b>

Après 1993, TPAO a commencé à mener des activités d'exploration et de production du pétrole brut et de gaz à l'étranger. Aujourd'hui TPAO exerce ses activités internationales (qui s'intensifient plutôt dans les pays de moyen d'Asie et d'Afrique nord) avec ses sociétés liées TPIC, TPOC (Turkish Petroleum Overseas Company), TPBTC (Turkish Petroleum BTC Ltd.) et TPSCP (Turkish Petroleum SCP Ltd.) et son subsidiaire Kazakturkmunay. Tableau 4.2 montre les charges d'investissement réalisées pour les projets internationales.

**Tableau 4.2** : Charges d'investissement réalisées par TPAO

(les projets internationales : 1.000 YTL)

Source : <http://www.tpao.gov.tr/winter2005/bg-tr/alt/maliisler.htm>

<b>Pays</b>	<b>Charges d'investissement réalisées en 2004</b>	<b>Totale des charges d'investissement par l'année 2004</b>
Kazakhstan		287.673
Azerbaïdjan	519.477	1.559.712
Turkménistan	60	4.357
Algérie		25.549
Libye	3.800	13.431
<b>Total</b>	<b>523.337</b>	<b>1.890.722</b>

## **B - LES TYPES DE COÛT**

Les coûts supportés dans les opérations de recherche et de production de pétrole peuvent être regroupés autour des catégories suivantes :<sup>37</sup>

00. Droits minéraux : Les droits minéraux sont des coûts supportés pour obtenir des droits de faire des explorations géologiques et géographiques dans des propriétés non prouvées.

01. Coûts directs de production : Ces sont des coûts qui sont directement liés et incorporable au coût du pétrole. Les matériels et les matières consommés durant le pompage du pétrole dans des puits productifs (comme les chimiques) et les salaires des ouvriers qui accomplissent ces études sont en des exemples.

02. Coûts généraux de production : Ces sont des coûts de production qui ne peuvent pas être directement liés a la production. Les matériels (comme les valves, les combustibles liquides) ; le chauffage, l'électricité, l'eau consommés dans les centres auxiliaires de production et les salaires des ouvriers qui travaillent dans ces centres de coût sont en des exemples.

03. Coûts G&G : Les coûts G&G consistent les charges supportées durant les études géographiques et géologiques. Les coûts de matériels nécessaires pour conduire ces études; les salaires et les autres charges des géologues et des autres qui accomplissent ces études sont en des exemples.

04. Exploration-forage : Ces sont des coûts de forage et d'équipement des puits d'exploration. Les matériels et les équipements consommés dans des puits d'exploration, les salaires des ouvriers et du personnel qui travaillent dans le forage de ces puits et tous les autres coûts apparus durant le forage de ces puits sont en des exemples.

05. Forage de développement : Les coûts de forage de développement consistent les charges supportées pour forer et équiper les puits de développement. Les matériels et les équipements consommés dans des puits de développement, les salaires des

---

<sup>37</sup> Ces catégories peuvent être détaillées selon les normes de système comptable turc.

ouvriers et du personnel qui travaillent dans le forage de ces puits et tous les autres coûts apparus durant le forage de ces puits sont en des exemples.

06. Coûts de détention des propriétés : Les coûts de détention consistent les charges supportées pour maintenir des droits de propriété. Le loyer de délai, l'impôt de propriété et les dépenses de maintenance du contrat de bail sont des exemples essentiels de ces coûts.

07. Contributions de test puits : Ces sont des paiements aux autres firmes en échange d'information géologique et géophysique.

08. Coûts de puits secs : Les coûts de puits secs comprennent les coûts des puits d'exploration qui n'aboutissent pas aux réserves productifs. Ce type de coût est seulement utilisé dans les enregistrements comptables des firmes de méthode SE.

09. Dotations aux provisions pour dépréciation des propriétés non prouvées : Ces sont des charges qui résultent de la détérioration des propriétés non prouvées.

10. Dotations aux amortissements des propriétés : Pour les firmes de méthode SE, ce sont des amortissements annuels des propriétés dans lesquels l'existence des réserves commerciales ont été prouvée. Pour les firmes de méthode FC, ce type de coût est utilisé à la fois pour les enregistrements comptables des amortissements annuels des propriétés prouvées et pour celles des amortissements des coûts abandonnés.

11. Dotations aux amortissements des puits et les installations et les équipements liés : Ces sont des amortissements annuels des puits qui aboutissent aux réserves productifs.

12. Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles : Ce sont des amortissements annuels des immobilisations corporelles.

## C - LES CENTRES DE COÛT

Les centres de coût d'une firme pétrolière sont regroupés autour des catégories suivantes:<sup>38</sup>

### 1- Centres de coût essentiels de production

#### 10. Propriété

##### 10.1. Réservoir

##### 10.1.1. Puit

#### 11. Traitement d'eau

#### 12. Centre de traitement

#### 13. Station de mesurage

#### 14. Entrepôt finale

Le premier centre de coût essentiel de production d'une firme pétrolière est la propriété. Une propriété comprend plusieurs réservoirs dans lesquels plusieurs puits sont forés. Le pétrole est recouvert dans ces puits. Le pétrole recouvert est après transporté au centre de traitement d'eau où l'eau est séparée de pétrole brut. Dans le centre de traitement, on augmente la qualité du pétrole en lui ajoutant les chimiques nécessaires. Après que la qualité du pétrole produit est contrôlée dans la station de mesurage, il est stocké au entrepôt final.<sup>39</sup>

### 3- Centres de coût auxiliaires de service

#### 30. Garage

#### 31. Centre d'entretien

#### 32. Centre de service social

#### 33. Centre d'administration des propriétés

Ces sont des centres de coût dont les activités n'influencent pas la qualité et la quantité de pétrole produit. Cependant, les services fournis par ces centres de coût sont nécessaires pour conduire les activités de production.

### 5- Centres de coût de recherche et de développement

---

<sup>38</sup> La codification des centres de coût proposée dans cette étude porte sur les normes de système comptable turc. Par nature, ils n'existent pas des centres de coûts auxiliaires de production dans les firmes pétrolières.

<sup>39</sup> Le pétrole est devenu prêt à vendre après que sa qualité est mesurée.

## 50. Propriété

### 50.1. Réservoir

#### 50.1.1. Puit

La production du pétrole commence après que les puits sont développés. De ce fait, les puits d'exploration et les puits de développement ne sont pas acceptés comme les centres de coût essentiels de production. Ils sont par nature des centres de coût de recherche et de développement jusqu'à ce que la production commence. Après que la production commence, ils deviennent les centres de coût essentiels de production.

### 7- Centres de coût d'administration générale

#### 70. Administration générale

Tous les coûts apparaissant dans les offices d'administration sont suivis dans ce centre de coût.

## **D - LE PLAN DES COMPTES**

Une firme pétrolière en Turquie peut utiliser le plan des comptes proposé suivant.

### 1      **ACTIF CIRCULANT**

La classe 'Actif Circulant' désigne les actifs détenues et dont la vocation n'est pas de rester durablement au sein de l'entreprise. Les comptes de cette classe regroupent les disponibilités, les valeurs mobilières, les créances commerciales, les autres créances, les stocks, les charges concernant aux mois futures et l'autre actif circulant.

- 10      Disponibilités
- 100     Caisse
- 101     Chèques à recevoir
- 102     Banques
- 103     Chèques à payer
- 108     Autres disponibilités
- 11      Valeurs mobilières
- 110     Actions
- 111     Obligations, effets et bons de secteur privés
- 112     Obligations, effets et bons de secteur public

118	Autres valeurs mobilières
119	Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières (-)
12	<b>CRÉANCES COMMERCIALES</b>
120	Clients
121	Effets à recevoir
122	Réescompte des effets à recevoir (-)
126	Avances et acomptes versés
127	Autres créances commerciales
128	Créances douteuses
129	Provisions pour dépréciation des créances douteuses (-)
13	<b>AUTRES CRÉANCES</b>
131	Créances aux actionnaires
132	Créances aux subsidiaires
133	Créances aux sociétés liées
135	Créances au personnel
136	Autres créances diverses
137	Réescompte des autres effets à recevoir (-)
138	Autres créances douteuses
139	Provisions pour dépréciation des autres créances (-)
15	<b>STOCKS</b>
150	Matières et matériels premiers
151	Produits en cours
152	Produits
157	Autres stocks
158	Provisions pour dépréciation des stocks (-)
159	Avances versées sur commandes
18	<b>CHARGES CONCERNANT AUX MOIS FUTURS ET PRODUITS COURUS</b>
180	Charges concernant aux mois futurs
181	Produits courus
19	<b>AUTRES ACTIFS CIRCULANTS</b>
190	TVA à décaisser
191	TVA déductible
193	Impôts et fonds payés d'avance



- 196 Avances de personnel
- 198 Autres actifs circulants
- 199 Provisions pour dépréciation des autres actifs circulants (-)

## 2 ACTIF IMMOBILISÉ

Cette classe désigne les actifs détenus et dont la vocation est de rester durablement au sein de l'entreprise. Les comptes de cette classe regroupent les créances commerciales, les autres créances, les immobilisations financières, les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles, les immobilisations déplétives, charges concernant aux années futures et l'autre actif immobilisé.

### 22 CRÉANCES COMMERCIALES

- 220 Clients
- 221 Effets à recevoir
- 222 Réescompte des effets à recevoir (-)
- 226 Avances et acomptes versés
- 229 Provisions pour dépréciation des créances douteuses (-)

### 23 AUTRES CRÉANCES

- 231 Créances aux actionnaires
- 232 Créances aux subsidiaires
- 233 Créances aux sociétés liées
- 235 Créances au personnel
- 236 Autres créances diverses
- 237 Réescompte des autres effets à recevoir (-)
- 238 Autres créances douteuses
- 239 Provisions pour dépréciation des autres créances (-)

### 24 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

- 240 Valeurs mobilières liées
- 241 Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières liées (-)
- 242 Subsidiaires
- 245 Sociétés liées
- 248 Autres actifs financiers
- 249 Provisions pour dépréciation des autres actifs financiers (-)

### 25 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- 250 Terrains

- 251 Installations de souterrain et de surface
- 252 Bâtiments
- 253 Installations techniques, matériel et outillage
- 254 Matériel de transport
- 255 Matériel de bureau
- 256 Autres immobilisations corporelles
- 257 Amortissements des immobilisations corporelles (-)
- 258 Immobilisations en cours
  - 01. Puits en cours
    - 03. Coûts G&G (SE&FC)
    - 04. Exploration forage (SE&FC)
    - 05. Forage de développement (SE&FC)

Le compte 258.01.03 est utilisé pour les enregistrements comptables des coûts apparus dans les projets d'exploration géologique et géophysique. La méthode SE accepte les coûts géologiques et géophysiques comme les coûts périodiques et elle autorise de les enregistrer directement à perte sans tenant compte de résultat de l'exploration. Cependant, la méthode FC nécessite de les incorporer au coût de produit par la voie d'amortissement. Dans toutes les deux méthodes, il est indispensable pour les décisions managériels de capitaliser temporairement les coûts G&G au compte 258.01.03 jusqu'à ce que le projet soit terminé. Lorsque les projets d'exploration géologique et géophysique sont terminées, les firmes de méthode SE transfèrent le compte 258.01.03 au compte 750.03 alors que les firmes de méthode FC le transfèrent au compte 274.03.

Le compte 258.01.04 est débité avec tous les coûts apparus lors de forage des puits d'exploration. Si les puits d'exploration trouvent des réserves commerciales, les firmes de toutes les deux méthodes transfèrent le compte 258.01.04 au compte 270.01.04. Dans le cas contraire, (c'est-à-dire, dans le cas où le forage des puits d'exploration ont échec), les firmes de méthode SE transfèrent le compte 270.01.04 au compte 750.08 alors que les firmes de méthode FC le transfèrent au compte 273.04.

Les coûts des puits de développement sont capitalisés temporairement au compte 258.01.05 jusqu'à ce que le projet de développement soit complété. La méthode SE et

la méthode FC nécessitent de capitaliser les coûts des puits de développement sans tenant compte de résultat de forage. Alors, lorsqu'un projet de développement est complété (soit un projet qui trouve des réserves commerciales ou soit un projet qui a échec) dans toutes les deux méthodes, le compte 258.01.05 est crédité au compte 270.01.05.

- 259 Avances et acomptes versés
- 26 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- 260 Droits
  - 01. Propriétés prouvées
    - 00. Droits minéraux (SE&FC)
    - 06. Coûts de détention des propriétés (FC)
    - 07. Contributions de test puits (FC)
  - 02. Propriétés non prouvées
    - 00. Droits minéraux (SE&FC)
    - 06. Coûts de détention des propriétés (FC)
    - 07. Contributions de test puits (FC)
- 262 Charges d'établissement
- 263 Charges de recherche et de développement
- 264 Coûts spéciaux
- 265 Coûts de propriétés abandonnées
  - 03. Propriétés abandonnées
    - 00. Droits minéraux (FC)
    - 06. Coûts de détention des propriétés (FC)
    - 07. Contributions de test puits (FC)
- 266 Provisions pour dépréciation des propriétés non prouvées (-) (SE&FC)
- 267 Autres immobilisations incorporelles
- 268 Amortissements des immobilisations incorporelles (-)
  - 01. Amortissements des propriétés prouvées (SE)
  - 03. Amortissements des propriétés abandonnées (FC)
- 269 Avances et acomptes versés

Le système comptable turc autorise l'utilisation de compte 260 pour les enregistrements comptables des droits minéraux sur les propriétés. Cependant, pour pouvoir faire une distinction entre les droits minéraux prouvés et ceux non prouvés,

le compte 260 doit être divisé en deux sous-comptes ; le compte 260.01 et le compte 260.02. Alors, lorsqu'une firme obtient les droits minéraux sur une propriété, le compte 260.02.01 est débité avec le coût d'acquisition.<sup>40</sup> Dans le cas où on constate que la propriété est détériorée, c'est-à-dire dans le cas où les recherches géologiques et géophysiques ou le forage de quelques puits secs augmentent le possibilité que la propriété ne comprend pas des réserves productives, les dotations aux provisions sont calculés et enregistrées dans le crédit de compte 266 contre le débit de compte 654.09.

La méthode SE nécessite que les coûts d'acquisition qui résultent à la production, soient intégrés au coût de produit par la voie d'amortissement. Alors, lorsque les réserves productives sont prouvées, les firmes de méthode SE transfèrent le compte 260.02.01 au compte 260.01.01. Si on ne trouve pas les réserves productives (et si les dotations aux provisions enregistrées auparavant sont suffisants), le compte 260.02.01 (les valeurs nettes comptables des propriétés non prouvées<sup>41</sup>) est crédité contre le débit de compte 266. Les amortissements des propriétés prouvées sont enregistrés en perte en débitant le compte 730.10 et créditant le compte 268.01. Dans le cas où les dotations aux provisions sont inférieures au solde de compte 260.02.01, une perte extraordinaire est enregistrée au compte 654.09. D'autre part, la méthode FC permet de capitaliser les coûts des propriétés abandonnés. Dans les firmes de méthode FC, lorsqu'une propriété non prouvée est quittée dus aux réserves non productives, les droits minéraux sont éloignés de compte 260.02.01 et débités dans le compte 265.02.01. Quant aux coûts d'exploration non forage qui ont été auparavant capitalisés aux comptes 260.02.06 et 260.02.07, dans le cas des réserves non productives, ils sont transférés aux comptes 265.03.06 et 265.03.07 respectivement. Les amortissements des propriétés abandonnés sont calculés et enregistrés an perte en débitant le compte 730.10 et créditant le compte 268.03.

---

<sup>40</sup> Notons que dans le cas de méthode FC, les coûts d'exploration non forage ; les coûts de détention des propriétés non prouvées et les contributions de test puits sont capitalisés aux comptes 260.06 et 260.07. Quant aux coûts G&G, ils sont capitalisés au compte 274.

<sup>41</sup> Dans le cas des propriétés non prouvées dont les dotations aux provisions pour dépréciation sont calculées, seulement les valeurs nettes comptables sont transférées au compte 260.02.

- 27 IMMOBILISATIONS DÉPLÉTIVES
- 270 Puits
  - 01. Puits et les installations et les équipements liés
    - 04. Exploration forage (SE&FC)
    - 05. Forage de développement (SE&FC)
- 273 Trous d'exploration secs
  - 01. Puits et les installations et les équipements liés
    - 04. Exploration forage (FC)
- 274 Coûts G&G
  - 01. Puits et les installations et les équipements liés
    - 03. Coûts G&G (FC)
- 278 Amortissements des immobilisations déplétives
  - 01. Amortissements des puits et les installations et les équipements liés (SE&FC)
- 279 Avances et acomptes versés

Dans les firmes de méthode SE, le compte 270.01.03 et le compte 270.01.04 sont débités avec les coûts des puits d'exploration et ceux des puits de développement.<sup>42</sup> Le compte 273.01.04 est utilisé par les firmes de méthode FC pour enregistrer les coûts de forage des puits d'exploration secs.<sup>43</sup> D'autre part, les firmes de méthode FC sont obligées de capitaliser leurs coûts G&G. De ce fait, elles transfèrent le compte 258.01.03 au compte 274.01.03 lorsque les projets d'exploration géologique et géophysique sont terminés. Quant au compte 278.01, il est crédité avec l'amortissement cumulé des coûts des puits.

- 28 CHARGES CONCERNANT AUX ANNÉES FUTURES ET PRODUITS COURUS
- 280 Charges concernant aux années futures
- 281 Produits courus
- 29 AUTRES IMMOBILISATIONS

---

<sup>42</sup> Notons que dans la méthode SE, lorsque le forage des puits d'exploration aboutissent à des réserves productives, le compte 258.01.04 est transféré au compte 270.01.04. Quant aux coûts de forage des puits de développement, dans toutes les deux méthodes, ils sont transférés du compte 258.01.05 au compte 270.01.05 sans tenant compte de résultat de forage.

<sup>43</sup> Notons que la méthode FC nécessite d'intégrer le coût des puits d'exploration secs au coût de produit par la voie d'amortissement. Donc, dans le cas des puits d'exploration secs, les firmes de méthode FC transfèrent le compte 258.01.04 au compte 273.01.04.

- 291 TVA déductible dans les années futures
- 292 Autre TVA
- 293 Stocks consommés dans les années futures
- 295 Impôts et fonds payés en avance
- 297 Autres immobilisations diverses
- 298 Provisions pour dépréciation des stocks (-)
- 299 Amortissements des autres immobilisations

### 3 DETTES Á COURT TERME

Cette classe désigne les dettes dont la durée d'échéance est moins d'un an. Les comptes de cette classe regroupent les dettes financières, les dettes commerciales et les autres dettes.

- 30 DETTES FINANCIÈRES
- 300 Crédits bancaiers
- 303 Amortissements des crédits à long terme
- 304 Amortissements des obligations
- 305 Bonds et titres émis
- 306 Autres valeurs mobilières émis
- 309 Autres dettes financières
- 32 DETTES COMMERCIALES
- 320 Fournisseurs
- 321 Effets à payer
- 322 Réescompte des effets à payer (-)
- 326 Avances et acomptes accordés
- 329 Autres dettes commerciales
- 33 AUTRES DETTES
- 331 Dettes aux actionnaires
- 332 Dettes aux subsidiaires
- 333 Dettes aux sociétés liées
- 335 Dettes au personnel
- 336 Autres dettes diverses
- 337 Réescompte des autres effets à payer (-)
- 34 AVANCES ACCORDÉS
- 340 Avances accordés sur commandes

- 349 Autres avances accordés
- 36 IMPOTS ET AUTRES CHARGES À PAYER
- 360 Impôts et fonds à payer
- 361 Dettes envers sécurité sociale
- 37 PROVISIONS POUR DETTES ET CHARGES
- 38 PRODUITS CONCERNANT AUX MOIS FUTURS ET CHARGES  
COURUS
- 380 Produits concernant aux mois futurs
- 381 Charges courus
- 39 AUTRES DETTES À COURT TERME
- 391 TVA collectée
- 392 Autre TVA
- 399 Autres dettes à court terme
  
- 4 DETTES À LONG TERME

Cette classe désigne les dettes dont la durée d'échéance est plus d'un an. Les comptes de cette classe regroupent les dettes financières, les dettes commerciales et les autres dettes.

- 40 DETTES FINANCIÈRES
- 400 Crédits bancaiers
- 405 Bonds et titres émis
- 407 Autres valeurs mobilières émis
- 409 Autres dettes financières
- 42 DETTES COMMERCIALES
- 420 Fournisseurs
- 421 Effets à payer
- 422 Réescompte des effets à payer (-)
- 426 Avances et acomptes accordés
- 429 Autres dettes commerciales
- 43 AUTRES DETTES
- 431 Dettes aux actionnaires
- 432 Dettes aux subsidiaires
- 433 Dettes aux sociétés liées
- 436 Autres dettes diverses

- 437 Réescompte des autres effets à payer (-)
- 44 AVANCES ACCORDÉS
- 440 Avances accordés sur commandes
- 449 Autres avances accordés
- 48 PRODUITS CONCERNANT AUX ANNÉES FUTURES ET CHARGES  
COURUS
- 480 Produits concernant aux années futures
- 481 Charges courus
- 49 AUTRES DETTES À LONG TERME
- 499 Autre dettes à long terme

## 5 CAPITAUX PROPRES

Cette classe désigne les fonds apportés par les actionnaires. Les capitaux propres correspondent aux capital payé, réserves de capital, réserves de bénéfice, bénéfice des années passées, perte des années passées et résultat de l'exercice.

- 50 CAPITAL PAYÉ
- 500 Capital
- 501 Capital non payé (-)
- 52 RÉSERVES DE CAPITAL
- 520 Primes liées au vente d'actions (-)
- 521 Bénéfices d'annuellement de vente des actions
- 522 Réserves de réévaluation des immobilisations corporelles
- 523 Réserves de réévaluation des subsidiaires
- 529 Autres réserves de capital
- 54 RÉSERVES DE BÉNÉFICE
- 540 Réserves légales
- 541 Réserves statutaires
- 542 Réserves extraordinaires
- 548 Autres réserves de bénéfice
- 549 Fonds spéciaux
- 57 BÉNÉFICE DES ANNÉES PASSÉES
- 570 Bénéfices des années passées
- 58 PERTES DES ANNÉES PASSÉES (-)
- 580 Pertes des années passées (-)



## 59 RÉSULTAT DE L'EXERCICE

590 Résultat de l'exercice (bénéfice)

591 Résultat de l'exercice (perte) (-)

## 6 COMPTES DE COMPTE DE RÉSULTAT

Cette classe désigne les comptes auxquels les charges supportées et les produits réalisés sont enregistrés.

## 60 VENTES BRUTES

600 Ventes domestiques

601 Ventes à l'étranger

602 Autres produits

## 61 RABAIS ET REMISES ACCORDÉS (-)

610 Retourne des ventes (-)

611 Rabais et remises accordés sur ventes (-)

612 Autres rabais et remises accordés (-)

## 62 COÛT DES VENTES

620 Coût des produits finis vendus (-)

621 Coût des marchandises vendues (-)

622 Coût des autres ventes (-)

## 63 CHARGES D'EXPLOITATION (-)

630 Charges de recherche et de développement (-)

631 Charges de marketing, vente et distribution (-)

632 Charges d'administration générale (-)

## 64 PRODUITS EXCEPTIONNELLES

640 Dividendes des subsidiaires

641 Dividendes des participations

642 Produits d'intérêt

643 Produits de commission

644 Recouvrement des provisions des années passées

## 65 CHARGES EXCEPTIONNELLES (-)

652 Charges d'intérêt de réescompte (-)

653 Charges de commission (-)

- 654 Dotations aux provisions pour dépréciation (-)
  - 09. Dotations aux provisions pour dépréciation des propriétés non prouvées (SE&FC)
- 659 Autres charges et pertes (-)
- 66 CHARGES FINANCIÈRES (-)
- 660 Charges financières des dettes à court terme (-)
- 661 Charges financières des dettes à long terme (-)
- 67 PRODUITS ET BENEFICES EXTRAORDINAIRES
- 671 Produits et bénéfices des années passées
- 679 Autres produits et bénéfices extraordinaires
- 68 CHARGES ET PERTES EXTRAORDINAIRES (-)
- 681 Charges et pertes des années passées (-)
- 689 Autres charges et pertes extraordinaires (-)
- 69 RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 690 Résultat de l'exercice
- 691 Provision pour l'impôt de résultat de l'exercice (-)
- 692 Résultat net de l'exercice

## 7 COMPTES DE COÛT

Ce group comprend les comptes auxquels les coûts incorporables au coût du produit et les coûts de période sont enregistrés.

- 71 COÛTS DE MATIÈRE ET MATÉRIEL PREMIER DIRECT
- 710 Coûts de matière et matériel premier direct
  - 01. Coûts directs de production (SE&FC)
- 711 Compte de réflexion des coûts de matière et matériel premier direct
- 72 COÛTS DE MAIN D'OEUVRE DIRECTE
- 720 Coûts de main d'œuvre directe
  - 01. Coûts directs de production (SE&FC)
- 721 Compte de réflexion des coûts main d'œuvre directe

- 73 COÛTS GÉNÉRAUX DE PRODUCTION
- 730 Coûts généraux de production
  - 02. Coûts généraux de production (SE&FC)
  - 10. Dotations aux amortissements des propriétés (SE&FC)
  - 11. Dotations aux amortissements des puits et les installations et les équipements liés (SE&FC)
  - 12. Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles (SE&FC)
- 731 Compte de réflexion des coûts généraux de production
- 75 CHARGES DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT
- 750 Charges de recherche et de développement
  - 03. Coûts G&G (SE)
  - 06. Coûts de détention des propriétés non prouvées (SE)
  - 07. Contributions de test puits (SE)
  - 08. Coûts de puits secs (SE)
- 751 Compte de réflexion de charges de recherche et de développement
- 76 CHARGES DE MARKETING, VENTE ET DISTRIBUTION
- 760 Charges de marketing, vente et distribution
- 761 Compte de réflexion des charges de marketing, vente et distribution
- 77 CHARGES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 770 Charges d'administration générale
- 771 Compte de réflexion des charges d'administration générale
- 78 CHARGES FINANCIÈRES
- 780 Charges financières
- 781 Compte de réflexion des charges financières

Dans toutes les deux méthodes, les comptes 710.01 et 720.01 sont utilisés pour les enregistrements comptables des coûts de matière et matériel premier et de main d'œuvre qui sont directement liés à la production de pétrole ou de gaz. Quant aux autres coûts de production, ils sont enregistrés au compte 730.02. Les comptes 730.10 et 730.11 sont débités avec les amortissements annuels des coûts de propriétés et de puits respectivement. Dans la méthode SE, les coûts G&G et les coûts d'exploration non forage sont enregistrés en perte lorsqu'ils apparaissent. Alors, les comptes 750.03, 750.06, et 750.08 sont débités lorsque la firme a ces coûts. D'autre part, la méthode SE nécessite de passer en charges les coûts pétroliers qui ne sont pas directement liés à la production de pétrole ou de gaz. Les coûts

d'exploration forage qui ne résultent pas au découvert des réserves commerciaux sont en des exemples. Le plan comptable d'une firme de méthode SE doit alors comprendre le compte 750.08 dans lequel les coûts d'exploration de puits secs sont enregistrés.

### E - LE PLAN COMPTABLE DÉTAILLÉ

Pour pouvoir calculer les coûts d'exploration et de production, il faut les enregistrer dans les comptes fonctionnels selon leurs types et leurs lieux. Un plan comptable doit alors comprendre les sous comptes auxquels les types et les centres de coûts sont enregistrés. Le plan comptable détaillé proposé pour TPAO est le suivant.

CODE			NOM
Code Fonctionnel	Centre de Coût ou Produit	Type de Coût ou Produit	
1			ACTIF CIRCULANT
10			DISPONIBILITÉS
100			Caisse
100		0	Caisse-Monnaie nationale
100		1	Caisses-Monnaie étrangère
101			Chèques à recevoir
102			Banques
102		0	Banque X
103			Chèques à payer
108			Autres disponibilités
11			VALUER MOBILIÈRES
110			Actions
110		0	Actions d'entreprise X
111			Obligations, effets et bons de secteur privés
111		0	Bons
111		00	Bons d'entreprise X
111		1	Obligations
111		10	Obligations d'entreprise X

112			Obligations, effets et bons de secteur public
118			Autres valeurs mobilières
119			Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières (-)
12			CRÉANCES COMMERCIALES
120			Clients
120		0	Clients domestiques
120		00	Client X
120		1	Clients étrangers
120		10	Client Y
121			Effets à recevoir
121		0	Effets dans le portefeuille
121		00	Client X
121		1	Effets dans les banques
121		10	Client Y
122			Réescompte des effets à recevoir (-)
126			Avances et acomptes versés
126		0	Avances et acomptes versés aux banques
126		00	Banque X
126		1	Avances et acomptes versés aux fournisseurs
126		10	Fournisseur X
127			Autres créances commerciales
128			Créances douteuses
129			Provisions pour dépréciation des créances douteuses (-)
13			AUTRES CRÉANCES
131			Créances aux actionnaires
131		0	Actionnaire X
131		1	Actionnaire Y
132			Créances aux subsidiaires
132		0	Subsidaire X
132		1	Subsidaire Y
133			Créances aux sociétés liées
133		0	Entreprise X

133		1	Entreprise Y
135			Créances au personnel
135		0	Créances aux employées
135		00	Employée X
135		1	Créances aux ouvriers
135		10	Ouvrier Y
136			Autres créances diverses
137			Réescompte des autres effets a recevoir (-)
138			Autres créances douteuses
139			Provisions pour dépréciation des autres créances (-)
15			STOCKS
150			Matières et matériels premiers
150	10		Propriété
150	10	0	Perceuses et matériels de forage
150	10	1	Valves
150	10	2	Chimiques
150	10	3	Combustibles liquides
150	10	4	Vase de forage
150	10	5	Autres matériels de forage
150	10	6	Pipe
150	10	7	Revêtement
150	10	8	'Christmas tree'
151			Produits en cours
151	10		Propriété
151	10.1		Réservoir
151	10.1.1		Puit
151	10.1.1	0	Pétrole Brut
151	10.1.1	1	Gaz
151	11		Traitement d'eau
151	11	0	Pétrole
151	11	1	Gaz
151	12		Centre de traitement
151	12	0	Pétrole Brut

151	12	1	Gaz
151	13		Station de mesurage
151	13	0	Pétrole Brut
151	13	1	Gaz
152			Produits
152	10		Propriété
152	10.1		Réservoir
152	10.1.1		Puit
152	10.1.1	0	Pétrole Brut
152	10.1.1	1	Gaz
152	11		Traitement d'eau
152	11	0	Pétrole Brut
152	11	1	Gaz
152	12		Centre de traitement
152	12	0	Pétrole Brut
152	12	1	Gaz
152	13		Station de mesurage
152	13	0	Pétrole Brut
152	13	1	Gaz
157			Autres stocks
158			Provisions pour dépréciation des stocks (-)
159			Avances versées sur commandes
159		0	Fournisseur X
159		1	Fournisseur Y
18			CHARGES CONCERNANT AUX MOIS FUTURS ET PRODUITS COURUS
180			Charges concernant aux mois futurs
180		01	Coûts directs de production
180		01.0	Coûts de matière et matériel premier
180		01.1	Coûts de main d'œuvre
180		02	Coûts généraux de production
180		02.0	Coûts de matière et matériel premier
180		02.1	Coûts de main d'œuvre
180		02.2	Salaires et charges des employées

180		02.3	Utilités
180		02.4	Charges diverses
180		02.5	Impôts
180		02.7	Charges financières
180		03	Coûts G&G
180		03.0	Coûts de matière et matériel premier
180		03.1	Coûts de main d'œuvre
180		03.2	Salaires et charges des employées
180		03.3	Utilités
180		03.4	Charges diverses
180		03.5	Impôts
180		03.7	Charges financières
180		04	Exploration forage
180		04.0	Coûts de matière et matériel premier
180		04.1	Coûts de main d'œuvre
180		04.2	Salaires et charges des employées
180		04.3	Utilités
180		04.4	Charges diverses
180		04.5	Impôts
180		04.7	Charges financières
180		05	Forage de développement
180		05.0	Coûts de matière et matériel premier
180		05.1	Coûts de main d'œuvre
180		05.2	Salaires et charges des employées
180		05.3	Utilités
180		05.4	Charges diverses
180		05.5	Impôts
180		05.7	Charges financières
180		06	Coûts de détention des propriétés
180		06.5	Impôts
180		06.7	Charges financières
180		07	Contributions de test puits
180		07.3	Utilités
181			Produits courus



19			AUTRES ACTIFS CIRCULANTS
190			TVA a décaissé
191			TVA déductible
193			Impôts et fonds payés d'avance
196			Avances de personnel
198			Autres actifs circulants
199			Provisions pour dépréciation des autres actifs circulants
2			ACTIF IMMOBILISÉ
22			CRÉANCES COMMERCIALES
220			Clients
220		0	Clients domestiques
220		00	Client X
220		1	Clients étrangers
220		10	Client Y
221			Effets à recevoir
221		0	Effets dans le portefeuille
221		00	Client X
221		1	Effets dans les banques
221		10	Client Y
222			Réescompte des effets à recevoir (-)
226			Avances et acomptes versés
226		0	Avances et acomptes versés aux banques
226		00	Banque X
226		1	Avances et acomptes versés aux fournisseurs
226		10	Fournisseur X
229			Provisions pour dépréciation des créances douteuses (-)
23			AUTRES CRÉANCES
231			Créances aux actionnaires
231		0	Actionnaire X
231		1	Actionnaire Y
232			Créances aux subsidiaires
232		0	Subsidaire X

232		1	Subsidaire Y
233			Créances aux sociétés liées
233		0	Entreprise X
233		1	Entreprise Y
235			Créances au personnel
235		0	Créances aux employées
235		00	Employée X
235		1	Créances aux ouvriers
235		10	Ouvrier Y
236			Autres créances diverses
237			Réécompte des autres effets à recevoir (-)
238			Autres créances douteuses
239			Provisions pour dépréciation des autres créances
24			IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES
240			Valeurs mobilières liées
240		0	Actions
240		00	Actions d'entreprise X
241			Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières liées (-)
242			Subsidiaires
245			Sociétés liées
248			Autres actifs financiers
249			Provisions pour dépréciation des autres actifs financiers
25			IMMOBILISATIONS CORPORELLES
250			Terrains
250		0	Terrain X
250		1	Terrain Y
251			Installations de souterrain et de surface
251	10		Propriété
251	10.1		Réservoir
251	10.1.1		Puit
251	10.1.1	0	Installations de souterrain des puits
251	10.1.1	1	Installations d'eau

251	10.1.1	2	Tubes de transportation
251	10.1.1	3	Lignes de téléphone
251	10.1.1	4	Lignes de télex
251	10.1.1	5	Lignes d'électricité
251	11		Traitement d'eau
251	11	1	Installations d'eau
251	11	3	Lignes de téléphone
251	11	4	Lignes de télex
251	11	5	Lignes d'électricité
251	12		Centre de traitement
251	12	3	Lignes de téléphone
251	12	4	Lignes de télex
251	12	5	Lignes d'électricité
251	13		Station de mesurage
251	13	3	Lignes de téléphone
251	13	4	Lignes de télex
251	13	5	Lignes d'électricité
251	14		Entrepôt final
251	14	3	Lignes de téléphone
251	14	4	Lignes de télex
251	14	5	Lignes d'électricité
251	30		Garage
251	30	3	Lignes de téléphone
251	30	4	Lignes de télex
251	30	5	Lignes d'électricité
251	31		Centre d'entretien
251	31	3	Lignes de téléphone
251	31	4	Lignes de télex
251	31	5	Lignes d'électricité
251	32		Centre de service social
251	32	3	Lignes de téléphone
251	32	4	Lignes de télex
251	32	5	Lignes d'électricité
251	33		Centre d'administration des propriétés

251	33	3	Lignes de téléphone
251	33	4	Lignes de télex
251	33	5	Lignes d'électricité
251	50		Propriété
251	50.1		Réservoir
251	50.1.1		Puit
251	50.1.1	0	Installations de souterrain des puits
251	50.1.1	1	Installations d'eau
251	50.1.1	2	Tubes de transportation
251	50.1.1	3	Lignes de téléphone
251	50.1.1	4	Lignes de télex
251	50.1.1	5	Lignes d'électricité
251	70		Administration générale
251	70	3	Lignes de téléphone
251	70	4	Lignes de télex
251	70	5	Lignes d'électricité
252			Bâtiments
252	33		Centre d'administration des propriétés
252	33	0	Bâtiment X
252	33	1	Bâtiment Y
252	70		Administration générale
252	70	0	Bâtiment X
252	70	1	Bâtiment Y
253			Installations techniques, matériel et outillage
253	10		Propriété
253	10.1		Réservoir
253	10.1.1		Puit
253	10.1.1	0	Tubes
253	10.1.1	1	Equipement des puits
253	10.1.1	2	Equipement de pompe
253	10.1.1	3	Séparateurs et radiateurs
253	10.1.1	4	Machines et moteurs
253	11		Traitement d'eau
253	12		Centre de traitement

253	13		Station de mesurage
253	14		Entrepôt final
253	30		Garage
253	31		Centre d'entretien
253	32		Centre de service social
253	33		Centre d'administration des propriétés
253	50		Propriété
253	50.1		Réservoir
253	50.1.1		Puit
253	50.1.1	0	Tubes
253	50.1.1	1	Equipement des puits
253	50.1.1	2	Equipement de pompe
253	50.1.1	3	Séparateurs et radiateurs
253	50.1.1	4	Machines et moteurs
253	70		Administration générale
254			Matériel de transport
254	10		Propriété
254	10.1		Réservoir
254	10.1.1		Puit
254	10.1.1	0	Bulldozers
254	10.1.1	1	Camions
254	10.1.1	2	Automobiles
254	30		Garage
254	30	2	Automobiles
254	33		Centre d'administration des propriétés
254	33	2	Automobiles
254	50		Propriété
254	50.1		Réservoir
254	50.1.1		Puit
254	50.1.1	0	Bulldozers
254	50.1.1	1	Camions
254	50.1.1	2	Automobiles
254	70		Administration générale
254	70	2	Automobiles

255			Matériel de bureau
255	33		Centre d'administration des propriétés
255	70		Administration générale
256			Autres immobilisations corporelles
256	10		Propriété
256	10.1		Réservoir
256	10.1.1		Puit
256	11		Traitement d'eau
256	12		Centre de traitement
256	13		Station de mesurage
256	14		Entrepôt final
256	30		Garage
256	31		Centre d'entretien
256	32		Centre de social service
256	33		Centre d'administration des propriétés
256	50		Propriété
256	50.1		Réservoir
256	50.1.1		Puit
256	70		Administration générale
257			Amortissements des immobilisations corporelles
257		0	(-)
257		1	Installations de souterrain et surface
257		2	Bâtiments
257		3	Installations techniques, matériel et outillage
257		4	Matériel de transport
			Matériel de bureau
258			Immobilisations en cours
258	33		Centre d'administration des propriétés
258	33	01	Immobilisations en cours
258	33	01.0	Bâtiments
258	33	01.0.0	Bâtiment X
258	33	01.0.1	Bâtiment Y
258	50		Propriété
258	50	02	Puits en cours

258	50	02.03	Coûts G&G
258	50	02.03.0	Coûts de matière et matériel premier
258	50	02.03.1	Coûts de main d'œuvre
258	50	02.03.2	Salaires et charges des employées
258	50	02.03.3	Utilités
258	50	02.03.4	Charges diverses
258	50	02.03.5	Impôts
258	50	02.03.7	Charges financières
258	50.1		Réservoir
258	50.1.1		Puit
258	50.1.1	02	Puits en cours
258	50.1.1	02.04	Exploration forage
258	50.1.1	02.04.0	Coûts de matière et matériel premier
258	50.1.1	02.04.1	Coûts de main d'œuvre
258	50.1.1	02.04.2	Salaires et charges des employées
258	50.1.1	02.04.3	Utilités
258	50.1.1	02.04.4	Charges diverses
258	50.1.1	02.04.5	Impôts
258	50.1.1	02.04.7	Charges financières
258	50.1.1	02.05	Forage de développement
258	50.1.1	02.05.0	Coûts de matière et matériel premier
258	50.1.1	02.05.1	Coûts de main d'œuvre
258	50.1.1	02.05.2	Salaires et charges des employées
258	50.1.1	02.05.3	Utilités
258	50.1.1	02.05.4	Charges diverses
258	50.1.1	02.05.6	Impôts
258	50.1.1	02.05.7	Charges financières
258	70		Administration générale
258	70	01	Immobilisations en cours
258	70	01.0	Bâtiments
258	70	01.0.0	Bâtiment X
258	70	01.0.1	Bâtiment Y
259			Avances et acomptes versés
26			IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

260			Droits
260	10		Propriété
260	10	01	Propriétés prouvées
260	10	01.00	Droits minéraux
260	10	01.06	Coûts de détention des propriétés
260	10	01.06.5	Impôts
260	10	01.06.7	Charges financières
260	10	01.07	Contributions de test puits
260	10	01.07.3	Utilités
260	50		Propriété
260	50	02	Propriétés non prouvées
260	50	02.00	Droits minéraux
260	50	02.06	Coûts de détention des propriétés
260	50	02.06.5	Impôts
260	50	02.06.7	Charges financières
260	50	02.07	Contributions de propriétés
260	50	02.07.3	Utilités
262			Charges d'établissement
263			Charges de recherche et de développement
264			Coûts spéciaux
265			Coûts de propriétés abandonnées
265	50		Propriété
265	50	03	Propriétés abandonnées
265	50	03.00	Droits minéraux
265	50	03.06	Coûts de détention des propriétés
265	50	03.06.5	Impôts
265	50	03.07	Contributions de propriétés
265	50	03.07.3	Utilités
266			Provisions pour dépréciation des propriétés non prouvées (-)
266	50		Propriété
266	50	09	Dotations aux provisions pour dépréciation des propriétés non prouvées
266	50	09.00	Droits minéraux



266	50	09.06	Coûts de détention des propriétés
266	50	09.06.5	Impôts
266	50	09.07	Contributions de propriétés
266	50	09.07.3	Utilités
267			Autres immobilisations incorporelles
268			Amortissements des immobilisations
268	10		incorporelles (-)
268	10	01	Propriété
268	10	01.00	Propriétés prouvées
268	10	01.06	Droits minéraux
268	10	01.06.5	Coûts de détention des propriétés
268	10	01.07	Impôts
268	10	01.07.03	Contributions de test puits
268	50		Utilités
268	50	03	Propriété
268	50	03.00	Propriétés abandonnées
268	50	03.06	Droits minéraux
268	50	03.06.5	Coûts de détention des propriétés
268	50	03.07	Impôts
268	50	03.07.03	Contributions de propriétés
			Utilités
269			Avances et acomptes versés
269		0	Avances et acomptes versés aux banques
269		00	Banque X
269		1	Avances et acomptes versés aux fournisseurs
269		10	Fournisseur X
27			IMMOBILISATION DÉPLÉTIVES
270			Puits
270	10		Propriété
270	10.1		Réservoir
270	10.1.1		Puits
270	10.1.1	01	Puits et les installations et les équipements liés
270	10.1.1	01.04	Exploration forage
270	10.1.1	01.04.0	Coûts de matière et matériel premier

270	10.1.1	01.04.1	Coûts de main d'œuvre
270	10.1.1	01.04.2	Salaires et charges des employées
270	10.1.1	01.04.3	Utilités
270	10.1.1	01.04.4	Charges diverses
270	10.1.1	01.04.5	Impôts
270	10.1.1	01.04.7	Charges financières
270	10.1.1	01.05	Forage de développement
270	10.1.1	01.05.0	Coûts de matière et matériel premier
270	10.1.1	01.05.1	Coûts de main d'œuvre
270	10.1.1	01.05.2	Salaires et charges des employées
270	10.1.1	01.05.3	Utilités
270	10.1.1	01.05.4	Charges diverses
270	10.1.1	01.05.5	Impôts
270	10.1.1	01.05.7	Charges financières
273			Trous d'exploration secs
273	50		Propriété
273	50.1		Réservoir
273	50.1.1		Puit
273	50.1.1	01	Puits et les installations et les équipements liés
273	50.1.1	01.04	Exploration forage
273	50.1.1	01.04.0	Coûts de matière et matériel premier
273	50.1.1	01.04.1	Coûts de main d'œuvre
273	50.1.1	01.04.2	Salaires et charges des employées
273	50.1.1	01.04.3	Utilités
273	50.1.1	01.04.4	Charges diverses
273	50.1.1	01.04.5	Impôts
273	50.1.1	01.04.7	Charges financières
274			Coûts G&G
274	50		Propriété
274	50	01	Puits et les installations et les équipements liés
274	50	01.03	Coûts G&G
274	50	01.03.0	Coûts de matière et matériel premier
274	50	01.03.1	Coûts de main d'œuvre
274	50	01.03.2	Salaires et charges des employées

274	50	01.03.3	Utilités
274	50	01.03.4	Charges diverses
274	50	01.03.5	Impôts
274	50	01.03.7	Charges financières
278			Amortissements des immobilisations dépréciées
278		01	Amortissements des puits et les installations et les équipements liés (-)
279			Avances et acomptes versés
28			CHARGES CONCERNANT AUX ANNÉES FUTURES ET PRODUITS COURUS
280			Charges concernant aux années futures
280		01	Coûts directs de production
280		01.0	Coûts de matière et matériel premier
280		01.1	Coûts de main d'œuvre
280		02	Coûts généraux de production
280		02.0	Coûts de matière et matériel premier
280		02.1	Coûts de main d'œuvre
280		02.2	Salaires et charges des employés
280		02.3	Utilités
280		02.4	Charges diverses
280		02.5	Impôts
280		02.7	Charges financières
280		03	Coûts G&G
280		03.0	Coûts de matière et matériel premier
280		03.1	Coûts de main d'œuvre
280		03.2	Salaires et charges des employés
280		03.3	Utilités
280		03.4	Charges diverses
280		03.5	Impôts
280		03.7	Charges financières
280		04	Exploration forage
280		04.0	Coûts de matière et matériel premier
280		04.1	Coûts de main d'œuvre
280		04.2	Salaires et charges des employés

280		04.3	Utilités
280		04.4	Charges diverses
280		04.5	Impôts
280		04.7	Charges financières
280		05	Forage de développement
280		05.0	Coûts de matière et matériel premier
280		05.1	Coûts de main d'œuvre
280		05.2	Salaires et charges des employées
280		05.3	Utilités
280		05.4	Charges diverses
280		05.5	Impôts
280		05.7	Charges financières
280		06	Coûts de détention des propriétés
280		06.5	Impôts
280		06.7	Charges financières
280		07	Contributions de test puits
280		07.3	Utilités
281			Produits courus
29			<b>AUTRES IMMOBILISATIONS</b>
291			TVA déductible dans les années futures
292			Autres TVA
293			Stocks consommés dans les années futures
295			Impôts et fonds payés en avance
297			Autres immobilisations diverses
298			Provisions pour dépréciation des stocks (-)
299			Amortissements des autres immobilisations
3			<b>DETTES À COURT TERME</b>
30			<b>DETTES FINANCIÈRES</b>
300			Crédits bancaiers
303			Amortissements des crédits à long terme
304			Amortissements des obligations
305			Bonds et titres émis
306			Autres valeurs mobilières émis
309			Autres dettes financières

32			DETTES COMMERCIALES
320			Fournisseurs
320		0	Clients domestiques
320		00	Client X
320		1	Clients étrangers
320		10	Client Y
321			Effets à payer
322			Réescompte des effets à payer (-)
326			Avances et acomptes accordés
326		0	Avances et acomptes accordés aux banques
326		00	Banque X
326		1	Avances et acomptes accordés aux fournisseurs
326		10	Client X
329			Autres dettes commerciales
33			AUTRES DETTES
331			Dettes aux actionnaires
331		0	Actionnaire X
331		1	Actionnaire Y
332			Dettes aux subsidiaires
332		0	Subsidaire X
332		1	Subsidaire Y
333			Dettes aux sociétés liées
333		0	Entreprise X
333		1	Entreprise Y
335			Dettes au personnel
335		0	Créances aux employées
335		00	Employée X
335		1	Créances aux ouvriers
335		10	Ouvrier Y
336			Autres dettes diverses
337			Réescompte des autres effets à payer (-)
34			AVANCES ACCORDÉS
340			Avances accordés sur commandes
340		0	Avances accordés sur Client X

340		1	Avances accordés sur Client Y
349			Autres avances accordés
36			IMPOTS ET AUTRES CHARGES À PAYER
360			Impôts et fonds à payer
361			Dettes envers sécurité sociale
37			PROVISIONS POUR DETTES ET CHARGES
38			PRODUITS CONCERNANT AUX MOIS FUTURS ET CHARGES COURUS
380			Produits concernant aux mois futurs
381			Charges courus
381		01	Coûts directs de production
381		01.0	Coûts de matière et matériel premier
381		01.1	Coûts de main d'œuvre
381		02	Coûts généraux de production
381		02.0	Coûts de matière et matériel premier
381		02.1	Coûts de main d'œuvre
381		02.2	Salaires et charges des employées
381		02.3	Utilités
381		02.4	Charges diverses
381		02.5	Impôts
381		02.7	Charges financières
381		03	Coûts G&G
381		03.0	Coûts de matière et matériel premier
381		03.1	Coûts de main d'œuvre
381		03.2	Salaires et charges des employées
381		03.3	Utilités
381		03.4	Charges diverses
381		03.5	Impôts
381		03.7	Charges financières
381		04	Exploration forage
381		04.0	Coûts de matière et matériel premier
381		04.1	Coûts de main d'œuvre
381		04.2	Salaires et charges des employées
381		04.3	Utilités

381		04.4	Charges diverses
381		04.5	Impôts
381		04.7	Charges financières
381		05	Forage de développement
381		05.0	Coûts de matière et matériel premier
381		05.1	Coûts de main d'œuvre
381		05.2	Salaires et charges des employées
381		05.3	Utilités
381		05.4	Charges diverses
381		05.5	Impôts
381		05.7	Charges financières
381		06	Coûts de détention des propriétés
381		06.5	Impôts
381		06.7	Charges financières
381		07	Contributions de test puits
381		07.3	Utilités
39			AUTRES DETTES À COURT TERME
391			TVA collectée
392			Autre TVA
399			Autres dettes à court terme
4			DETTES À LONG TERME
40			DETTES FINANCIÈRES
400			Crédits bancaiers
405			Bonds et titres émis
407			Autres valeurs mobilières émis
409			Autres dettes financières
42			DETTES COMMERCIALES
420			Fournisseurs
420		0	Clients domestiques
420		00	Client X
420		1	Clients étrangers
420		10	Client Y
421			Effets à payer
422			Réescompte des effets à payer (-)

426			Avances et acomptes accordés
426		0	Avances et acomptes accordés aux banques
426		00	Banque X
426		1	Avances et acomptes accordés aux fournisseurs
426		10	Client X
429			Autres dettes commerciales
43			AUTRES DETTES
431			Dettes aux actionnaires
431		0	Actionnaire X
431		1	Actionnaire Y
432			Dettes aux subsidiaires
432		0	Subsidaire X
432		1	Subsidaire Y
433			Dettes aux sociétés liées
433		0	Entreprise X
433		1	Entreprise Y
436			Autres dettes diverses
437			Réescompte des autres effets à payer (-)
44			AVANCES ACCORDÉS
440			Avances accordés sur commandes
440		0	Avances accordés sur Client X
440		1	Avances accordés sur Client Y
449			Autres avances accordés
48			PRODUITS CONCERNANT AUX ANNÉES FUTURES ET CHARGES COURUS
480			Produits concernant aux années futures
481			Charges courus
481		01	Coûts directs de production
481		01.0	Coûts de matière et matériel premier
481		01.1	Coûts de main d'œuvre
481		02	Coûts généraux de production
481		02.0	Coûts de matière et matériel premier
481		02.1	Coûts de main d'œuvre
481		02.2	Salaires et charges des employées



481		02.3	Utilités
481		02.4	Charges diverses
481		02.5	Impôts
481		02.7	Charges financières
481		03	Coûts G&G
481		03.0	Coûts de matière et matériel premier
481		03.1	Coûts de main d'œuvre
481		03.2	Salaires et charges des employées
481		03.3	Utilités
481		03.4	Charges diverses
481		03.5	Impôts
481		03.7	Charges financières
481		04	Exploration forage
481		04.0	Coûts de matière et matériel premier
481		04.1	Coûts de main d'œuvre
481		04.2	Salaires et charges des employées
481		04.3	Utilités
481		04.4	Charges diverses
481		04.5	Impôts
481		04.7	Charges financières
481		05	Forage de développement
481		05.0	Coûts de matière et matériel premier
481		05.1	Coûts de main d'œuvre
481		05.2	Salaires et charges des employées
481		05.3	Utilités
481		05.4	Charges diverses
481		05.5	Impôts
481		05.7	Charges financières
481		06	Coûts de détention des propriétés
481		06.5	Impôts
481		06.7	Charges financières
481		07	Contributions de test puits
481		07.3	Utilités
49			AUTRES DETTES À LONG TERME

499			Autres dettes à long terme
5			CAPITAUX PROPRES
50			CAPITAL PAYÉ
500			Capital
501			Capital non payé (-)
52			RÉSERVES DE CAPITAL
520			Primes liées au vente d'actions (-)
521			Bénéfices d'annuellement de vente des actions
522			Réserves de réévaluation des immobilisations corporelles
523			Réserves de réévaluation des subsidiaires
529			Autres réserves de capital
54			RESÉRVES DE BÉNÉFICE
540			Réserves légales
541			Réserves extraordinaires
548			Autres réserves de bénéfice
549			Fonds spéciaux
57			BÉNÉFICES DES ANNÉES PASSÉES
570			Bénéfices des années passées
58			PERTE DES ANNÉES PASSÉES
580			Perte des années passées
59			RÉSULTAT DE L'EXERCICE
590			Résultat de l'exercice (bénéfice)
591			Résultat de l'exercice (perte)
6			COMPTES DE COMPTE DE RÉSULTAT
60			VENTES BRUTES
600			Ventes domestiques
600		0	Pétrole brut
600		1	Gaz
601			Ventes à l'étranger
601		0	Pétrole
601		1	Gaz
602			Autres produits

61			REBAIS ET REMISES ACCORDÉS (-)
610			Retourne des ventes (-)
611			Rebais et remises accordés sur ventes (-)
612			Autres rabais et remises accordés (-)
62			COÛT DES VENTES
620			Coût des produits finis vendus (-)
620		0	Coûts des ventes domestiques
620		00	Pétrole
620		01	Gaz
620		1	Coûts des ventes a l'étranger
620		10	Pétrole
620		11	Gaz
621			Coût des marchandises vendues (-)
621		0	Pétrole
621		1	Gaz
622			Coût des autres ventes (-)
63			CHARGES D'EXPLOITATION (-)
630			Charges de recherche et de développement (-)
630	50		Propriété
630	50	03	Coûts G&G
630	50	03.0	Coûts de matière et matériel premier
630	50	03.1	Coûts de main d'œuvre
630	50	03.2	Salaires et charges des employées
630	50	03.3	Utilités
630	50	03.4	Charges diverses
630	50	03.5	Impôts
630	50	03.7	Charges financières
630	50	06	Coût de détention des propriétés
630	50	06.5	Impôts
630	50	06.7	Charges financières
630	50	07	Contributions de test puits
630	50	07.3	Utilités
630	50.1		Réservoir
630	50.1.1		Puit

630	50.1.1	08	Coûts de puits secs
630	50.1.1	08.0	Coûts de matière et matériel premier
630	50.1.1	08.1	Coûts de main d'œuvre
630	50.1.1	08.2	Salaires et charges des employées
630	50.1.1	08.3	Utilités
630	50.1.1	08.4	Charges diverses
630	50.1.1	08.5	Impôts
630	50.1.1	08.7	Charges financières
631			Charges de marketing, vente et distribution (-)
632			Charges d'administration générale (-)
632	70		Administration générale
632	70	0	Coûts de matière et matériel premier
632	70	1	Coûts de main d'œuvre
632	70	2	Salaires et charges des employées
632	70	3	Utilités
632	70	4	Charges diverses
632	70	5	Impôts
632	70	6	Dotations aux amortissements
632	70	7	Charges financières
64			PRODUITS EXCEPTIONNELS
640			Dividendes des subsidiaires
641			Dividendes sociétés liées
642			Produits d'intérêt
643			Produits de commission
644			Recouvrement des provisions des années passées
65			CHARGES EXCEPTIONNELLES (-)
652			Charges d'intérêt de réescompte (-)
653			Charges de commission (-)
654			Dotations aux provisions pour dépréciation (-)
654	50		Propriété
654	50	09	Dotations aux provisions pour dépréciation des propriétés non prouvées
654	50	09.00	Droits minéraux
654	50	09.06	Coûts de détention des propriétés

654	50	09.00.5	Impôts
654	50	09.07	Contributions de propriétés
654	50	09.07.3	Utilités
659			Autres charges et pertes (-)
66			CHARGES FINANCIÈRES (-)
660			Charges financières des dettes à court terme (-)
661			Charges financières des dettes à long terme (-)
67			PRODUITS ET BÉNÉFICES EXTRAORDINAIRES
671			Produits et bénéfices des années passées
679			Autres produits et bénéfices extraordinaires
68			CHARGES ET PERTES EXTRAORDINAIRES (-)
681			Charges et pertes des années passées (-)
689			Autres charges et pertes extraordinaires (-)
69			RÉSULTAT DE L'EXERCICE
690			Résultat de l'exercice
691			Provisions pour l'impôt de résultat de l'exercice (-)
692			Résultat net de l'exercice (-)
7			COMPTES DE COÛT
71			COÛTS DE MATIÈRE ET MATÉRIEL PREMIER DIRECT
710			Coûts de matière et matériel premier direct
710	10		Propriété
710	10.1		Réservoir
710	10.1.1		Puit
710	10.1.1	01	Coûts directs de production
710	10.1.1	01.1	Coûts de matière et matériel premier
710	10.1.1	01.1.2	Chimiques
710	11		Traitement d'eau
710	11	01	Coûts directs de production
710	11	01.1	Coûts de matière et matériel premier
710	11	01.1.2	Chimiques

710	12		Centre de traitement
710	12	01	Coûts directs de production
710	12	01.1	Coûts de matière et matériel premier
710	12	01.1.2	Chimiques
711			Compte de réflexion des coûts de matière et matériel premier direct
72			COÛTS DE MAIN D'OEUVRE DIRECTE
720			Coûts de main d'œuvre directe
720	10		Propriété
720	10.1		Réservoir
720	10.1.1		Puit
720	10.1.1	01	Coûts directs de production
720	10.1.1	01.1	Coûts de main d'œuvre
720	11		Traitement d'eau
720	11	01	Coûts directs de production
720	11	01.1	Coûts de main d'œuvre
720	12		Centre de traitement
720	12	01	Coûts directs de production
720	12	01.1	Coûts de main d'œuvre
720	13		Station de mesurage
720	13	01	Coûts directs de production
720	13	01.1	Coûts de main d'œuvre
720	14		Entrepôt final
720	14	01	Coûts directs de production
720	14	01.1	Coûts de main d'œuvre
721			Compte de réflexion des coûts de main d'œuvre directe
73			COÛTS GÉNÉRAUX DE PRODUCTION
730			Coûts généraux de production
730	10		Propriété
730	10.1		Réservoir
730	10.1.1		Puit
730	10.1.1	02	Coûts généraux de production
730	10.1.1	02.0	Coûts de matières et matériels

730	10.1.1	02.0.0	Perceuses et matériels de forage
730	10.1.1	02.0.1	Valves
730	10.1.1	02.0.3	Combustibles liquides
730	10.1.1	02.0.4	Vase de forage
730	10.1.1	02.0.5	Autres matériels de forage
730	10.1.1	02.1	Coûts de main d'œuvre
730	10.1.1	02.2	Salaires et charges des employées
730	10.1.1	02.3	Utilités
730	10.1.1	02.4	Charges diverses
730	10.1.1	02.5	Impôts
730	10.1.1	02.7	Charges financières
730	10.1.1	10	Dotations aux amortissements des propriétés
730	10.1.1	10.6	Dotations aux amortissements
730	10.1.1	11	Dotations aux amortissements des puits et les installations et les équipements liés
730	10.1.1	11.6	Dotations aux amortissements
730	10.1.1	12	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles
730	10.1.1	12.6	Dotations aux amortissements
730	11		Traitement d'eau
730	11	02	Coûts généraux de production
730	11	02.0	Coûts de matières et matériels
730	11	02.1	Coûts de main d'œuvre
730	11	02.2	Salaires et charges des employées
730	11	02.3	Utilités
730	11	02.4	Charges diverses
730	11	02.5	Impôts
730	11	02.7	Charges financières
730	11	12	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles
730	11	12.6	Dotations aux amortissements
730	12		Centre de traitement
730	12	02	Coûts généraux de production
730	12	02.0	Coûts de matières et matériels

730	12	02.1	Coûts de main d'œuvre
730	12	02.2	Salaires et charges des employées
730	12	02.3	Utilités
730	12	02.4	Charges diverses
730	12	02.5	Impôts
730	12	02.7	Charges financières
730	12	12	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles
730	12	12.6	Dotations aux amortissements
730	13		Station de mesurage
730	13	02	Coûts généraux de production
730	13	02.0	Coûts de matières et matériels
730	13	02.1	Coûts de main d'œuvre
730	13	02.2	Salaires et charges des employées
730	13	02.3	Utilités
730	13	02.4	Charges diverses
730	13	02.5	Impôts
730	13	02.7	Charges financières
730	13	12	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles
730	13	12.6	Dotations aux amortissements
730	14		Entrepôt final
730	14	02	Coûts généraux de production
730	14	02.0	Coûts de matières et matériels
730	14	02.1	Coûts de main d'œuvre
730	14	02.2	Salaires et charges des employées
730	14	02.3	Utilités
730	14	02.4	Charges diverses
730	14	02.5	Impôts
730	14	02.7	Charges financières
730	14	12	Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles
730	14	6	Dotations aux amortissements
730	30		Garage



730	30	02	Coûts généraux de production
730	30	02.1	Coûts de main d'œuvre
730	30	02.2	Salaires et charges des employées
730	30	02.3	Utilités
730	30	02.4	Charges diverses
730	30	02.5	Impôts
730	30	02.7	Charges financières
730	30	12	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles
730	30	12.6	Dotations aux amortissements
730	31		Centre d'entretien
730	31	02	Coûts généraux de production
730	31	02.1	Coûts de main d'œuvre
730	31	02.2	Salaires et charges des employées
730	31	02.3	Utilités
730	31	02.4	Charges diverses
730	31	02.5	Impôts
730	31	02.7	Charges financières
730	31	12	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles
730	31	12.6	Dotations aux amortissements
730	32		Centre de service social
730	32	02	Coûts généraux de production
730	32	02.1	Coûts de main d'œuvre
730	32	02.2	Salaires et charges des employées
730	32	02.3	Utilités
730	32	02.4	Charges diverses
730	32	02.5	Impôts
730	32	02.7	Charges financières
730	32	12	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles
730	32	12.6	Dotations aux amortissements
730	33		Centre d'administration des propriétés
730	33	02	Coûts généraux de production

730	33	02.1	Coûts de main d'œuvre
730	33	02.2	Salaires et charges des employées
730	33	02.3	Utilités
730	33	02.4	Charges diverses
730	33	02.5	Impôts
730	33	02.7	Charges financières
730	33	12	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles
730	33	12.6	Dotations aux amortissements
731			Compte de réflexion des coûts généraux de production
75			CHARGES DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT
750			Charges de recherche et de développement
750	50		Propriété
750	50	03	Coûts G&G
750	50	03.0	Coûts de matière et matériel premier
750	50	03.1	Coûts de main d'œuvre
750	50	03.2	Salaires et charges des employées
750	50	03.3	Utilités
750	50	03.4	Charges diverses
750	50	03.5	Impôts
750	50	03.7	Charges financières
750	50	06	Coûts de détention des propriétés
750	50	06.5	Impôts
750	50	06.7	Charges financières
750	50	07	Contributions de test puits
750	50	07.3	Utilités
750	50.1		Réservoir
750	50.1.1		Puit
750	50.1.1	08	Coûts de puits secs
750	50.1.1	08.0	Coûts de matière et matériel premier
750	50.1.1	08.1	Coûts de main d'œuvre
750	50.1.1	08.2	Salaires et charges des employées

750	50.1.1	08.3	Utilités
750	50.1.1	08.4	Charges diverses
750	50.1.1	08.5	Impôts
750	50.1.1	08.7	Charges financières
751			Compte de réflexion des charges de recherche et de développement
76			CHARGES DE MARKETING, VENTE ET DISTRIBUTION
760			Charges de marketing, vente et distribution
761			Compte de réflexion des charges de marketing, vente et distribution
77			CHARGES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
770			Charges d'administration générale
770	70		Administration générale
770	70	0	Coûts de matière et matériel premier
770	70	1	Coûts de main d'œuvre
770	70	2	Salaires et charges des employées
770	70	3	Utilités
770	70	4	Charges diverses
770	70	5	Impôts
770	70	6	Dotations aux amortissements
770	70	7	Charges financières
771			Compte de réflexion des charges d'administration générale
78			CHARGES FINANCIÈRES
780			Charges financières
781			Compte de réflexion des charges financières

## F. L'EXPLICATION DU PLAN COMPTABLE À L'AIDE DES EXEMPLES

Les exemples cités dans la première partie sont repris pour expliquer l'étude. De cas de TPAO.

### Exemple 3.1: Les Coûts d'Acquisition-Le bonus de bail (La méthode SE)

a. TPAO a payé le bonus de bail de 40.000 YTL pour acquérir des droits minéraux.

260 Droits	40.000
50. Propriété	
50.02 Propriétés non prouvées	
50.02.00 Droits minéraux	
100 Caisse	40.000

b. Pendant l'année 2004, TPAO a foré deux trous secs. Par conséquent, on a décidé en Décembre 31 que la propriété a été détériorée de %25 pourcentages.

654 Dotations aux provisions pour dépréciation	10.000
50. Propriété	
50.02. Propriétés non prouvées	
50.02.00. Droits minéraux	
266 Provisions pour dépréciation des propriétés non prouvées	10.000
50. Propriété	
50.02. Propriétés non prouvées	
50.02.00. Droits minéraux	

c. En l'année 2005, TPAO a décidé de quitter la propriété.

---

266 Provisions pour dépréciation des propriétés non prouvées	10.000
50. Propriété	
50.02. Propriétés non prouvées	
50.02.00. Droits minéraux	
654 Dotations aux provisions pour dépréciation	30.000
50. Propriété	
50.02. Propriétés non prouvées	
50.02.00. Droits minéraux	
260 Droits	40.000
50. Propriété	
50.02. Propriétés non prouvées	
50.02.00. Droits minéraux	

---

d. (Ignorez la situation b.). TPAO a découvert des réserves productives dans la propriété.

---

260 Droits	40.000
10. Propriété	
10.01. Propriétés prouvées	
10.01.00. Droits minéraux	
260 Droits	40.000
50. Propriété	
50.02. Propriétés non prouvées	
50.02.00. Droits minéraux	

---

c. L'amortissement de propriété prouvée a été calculé 15.000 YTL pour l'année 2005.

---

730 Coûts généraux de production	15.000
10. Propriété	
10.1. Reservoir	
10.1.1. Puit	
10.1.1.10. Dotations aux amortissements des propriétés	
10.1.1.10.6 Dotations aux amortissements	
268 Amortissement des immobilisations corporelles	15.000
10. Propriété	
10.01. Propriétés prouvées	
10.01.00. Droits minéraux	

---

**Exemple 3.2:** Les Coûts d'Acquisition-Le bonus de bail (La Méthode FC)

a. TPAO a payé le bonus de bail de 40.000 YTL pour acquérir des droits minéraux.

---

260 Droits	40.000
50. Propriété	
50.02 Propriétés non prouvées	
50.02.00 Droits minéraux	
100 Caisse	40.000

---

b. En l'année 2005, TPAO a décidé de quitter la propriété.

---

265 Coûts de propriétés abandonnées	40.000
50. Propriété	
50.03 Propriétés abandonnées	
50.03.00 Droits minéraux	
260 Droits	40.000
50. Propriété	
50.02 Propriétés non prouvées	
50.02.00 Droits minéraux	

---

c. (Ignorez la situation b.). TPAO a découvert des réserves productives dans la propriété.

260 Droits	40.000
10. Propriété	
10.01. Propriétés prouvées	
10.01.00. Droits minéraux	
260 Droits	40.000
50. Propriété	
50.02. Propriété non prouvées	
50.02.00. Droits minéraux	

d. L'amortissement de propriété prouvée a été calculé 15.000 YTL pour l'année 2005.

730 Coûts généraux de production	15.000
10. Propriété	
10.1. Réservoir	
10.1.1. Puit	
10.1.1.10. Dotations aux amortissements des propriétés	
10.1.1.10.6 Dotations aux amortissements	
268 Amortissement des immobilisations corporelles	15.000
10. Propriété	
10.01. Propriétés prouvées	
10.01.00. Droits minéraux	

**Exemple 3.3:** Coûts G&G (La méthode SE)

a. TPAO a obtenu le droit d'accéder à une propriété pour faire des études géologiques et géophysiques en payant 5.000 YTL.

258 Immobilisations en cours	5.000
50. Propriété	
50.02. Puits en cours	
50.02.03. Coûts G&G	
50.02.03.3. Utilités	
100 Caisse	5.000

b. Après avoir obtenu le droit de faire des études G&G, TPAO a fait un accord avec l'entreprise ABC et lui a payé 30.000 YTL pour conduire des études géologiques et géophysiques.

258 Immobilisations en cours	30.000
50. Propriété	
50.02. Puits en cours	
50.02.03. Coûts G&G	
50.02.03.3. Utilités	
100 Caisse	30.000

c. Le département d'exploration a annoncé que le projet d'exploration géologique et géophysique ont été terminés.

750 Charges de recherche et de développement	35.000
50. Propriété	
50.03. Coûts G&G	
50.03.3. Utilités	
258 Immobilisations en cours	35.000
50. Propriété	
50.02. Puits en cours	
50.02.03. Coûts G&G	
50.02.03.3. Utilités	

**Exemple 3.4:** Les coûts de détention (La méthode SE)

a. TPAO a obtenu une propriété. Pendant la première année, aucun forage n'a été fait. Pour détenir la propriété, TPAO a été obligée de payer 1.500 YTL de loyer de délai.

750 Charges de recherche et de développement	1.500
50. Propriété	
50.06. Coûts de détention des propriétés	
50.06.7. Charges financières	
100 Caisse	1.500



b. TPAO a payé l'impôt de 1.600 YTL pour la propriété.

750 Charges de recherche et de développement	1.500
50. Propriété	
50.06. Coûts de détention des propriétés	
50.06.6. Impôt	
100 Caisse	1.600

**Exemple 3.5:** Les contributions de test puits (La méthode SE)

a. Plusieurs puits ont été forés dans des terrains loués proches d'un terrain loué par TPAO. Pour obtenir l'information géologique et géophysique, TPAO a conclu un accord de contribution de test puits coûtant 45.000 YTL :

750 Charges de recherche et de développement	45.000
50. Propriété	
50.07. Contributions de test puits	
50.07.3. Utilités	
100 Caisse	45.000

**Exemple 3.6:** Les coûts d'exploration-forage (Selon la méthode SE)

a. (coût d'acquisition) En 2004, TPAO a décidé d'acquérir une propriété coûtant 20.000 YTL.

260 Droits	20.000
50. Propriété	
50.02 Propriétés non prouvées	
50.02.00 Droits minéraux	
100 Caisse	20.000

b. Pendant l'année 2004, la firme a décidé d'intervenir aux opérations de forage. Pour choisir un terrain de forage spécifique, on a fait des études G&G coûtant 5.000 YTL. (Bien que les études G&G ont en général le but de localiser le réservoir possible, une étude G&G supplémentaire est aussi nécessaire pour choisir le terrain

de forage. Cette sorte d'étude G&G doit être considérée comme incorporables au coût de forage de puit).

258 Immobilisations en cours	5.000
50. Propriété	
50.1. Réservoir	
50.1.1. Puit	
50.1.1.02. Puits en cours	
50.1.1.02.04 Exploration forage	
50.1.1.02.04.0. Coûts de matière et matériel premier	
50.1.1.02.04.1. Coûts de main d'œuvre	
50.1.1.02.04.2. Salaire du personnel	
50.1.1.02.04.3. Utilités	
50.1.1.02.04.4. Charges diverses	
100 Caisse	5.000

c. TPAO a supporté une charge de 12.000 YTL pour l'éclairage de terrain de forage et pour la construction d'une route d'accès au puit de forage.

258 Immobilisations en cours	12.000
50. Propriété	
50.1. Réservoir	
50.1.1. Puit	
50.1.1.02. Puits en cours	
50.1.1.02.04 Exploration forage	
50.1.1.02.04.3. Utilités	
50.1.1.02.04.4. Charges diverses	
100 Caisse	12.000

d. TPAO a acheté pipe et revêtement de 6.000 YTL pour le puit.

258 Immobilisations en cours	6.000
50. Propriété	
50.1. Réservoir	
50.1.1. Puit	
50.1.1.02. Puits en cours	
50.1.1.02.04 Exploration forage	
50.1.1.02.04.0. Coûts de matière et matériel premier	
100 Caisse	6.000

e. TPAO a acquiert 'Christmas tree'. Le coût d'acquisition est de 5.000 YTL et le coût d'installation est de 3.000 YTL.

258 Immobilisations en cours	1.800
50. Propriété	
50.1. Réservoir	
50.1.1. Puit	
50.1.1.02. Puits en cours	
50.1.1.02.04 Exploration forage	
50.1.1.02.04.0. Coûts de matière et matériel premier	
100 Caisse	1.800

f. Le forage du puit aboutit á des réserves prouvées.

270 Puits	24.800
10. Propriété	
10.1. Réservoir	
10.1.1. Puit	
10.1.1.01. Puits et les équipements et les installations liés	
10.1.1.01.04. Exploration forage	
10.1.1.02.04.0. Coûts de matière et matériel premier	
10.1.1.02.04.1. Coûts de main d'œuvre	
10.1.1.02.04.2. Salaire du personnel	
10.1.1.02.04.3. Utilités	
10.1.1.02.04.4. Charges diverses	
258 Immobilisations en cours	24.800
50. Propriété	
50.1. Réservoir	
50.1.1. Puit	
50.1.1.02. Puits en cours	
50.1.1.02.04 Exploration forage	
50.1.1.02.04.0. Coûts de matière et matériel premier	
50.1.1.02.04.1. Coûts de main d'œuvre	
50.1.1.02.04.2. Salaire du personnel	
50.1.1.02.04.3. Utilités	
50.1.1.02.04.4. Charges diverses	

260 Droits	40.000
10. Propriété	
10.01. Propriétés prouvées	
10.01.00. Droits minéraux	
260 Droits	40.000
50. Propriété	
50.02. Propriétés non prouvées	
50.02.00. Droits minéraux	

h. (Ignorez la situation f). Après l'évaluation du puit, TPAO a décidé que le puit est sec.

750 Charges de recherche et de développement	24.800
50. Propriété	
50.1. Réservoir	
50.1.1. Puit	
50.1.1.08. Coûts de puits secs	
50.1.1.08.0. Coûts de matière et matériel premier	
50.1.1.02.1. Coûts de main d'œuvre	
50.1.1.02.2. Salaire du personnel	
50.1.1.02.3. Utilités	
50.1.1.02.4. Charges diverses	
258 Immobilisations en cours	24.800
50. Propriété	
50.1. Réservoir	
50.1.1. Puit	
50.1.1.02. Puits en cours	
50.1.1.02.04 Exploration forage	
50.1.1.02.04.0. Coûts de matière et matériel premier	
50.1.1.02.04.1. Coûts de main d'œuvre	
50.1.1.02.04.2. Salaire du personnel	
50.1.1.02.04.3. Utilités	
50.1.1.02.04.4. Charges diverses	

**Exemple 3.7:** Les coûts d'exploration-non forage (La méthode FC)

a. (Coûts d'exploration non forage-coûts G&G) En 2003, TPAO a acquiert des droits de faire des études G&G en payant 5.000 YTL.

258 Immobilisations en cours	5.000
50. Propriété	
50.02. Puits en cours	
50.02.03. Coûts G&G	
50.02.03.3. Utilités	
100 Caisse	5.000

b. Après avoir obtenu le droit de faire des études G&G, TPAO a fait un accord avec l'entreprise ABC et lui a payé 30.000 YTL pour conduire des études géologiques et géophysiques.

258 Immobilisations en cours	30.000
50. Propriété	
50.02. Puits en cours	
50.02.03. Coûts G&G	
50.02.03.3. Utilités	
100 Caisse	30.000

c. Le département d'exploration a annoncé que le projet d'exploration géologique et géophysique ont été terminés.

274 Coûts G&G	35.000
50. Propriété	
50.01. Puits et les équipements et les installations liés	
50.01.03. Coûts G&G	
50.01.03.3. Utilités	
258 Immobilisations en cours	35.000
50. Propriété	
50.02. Puits en cours	
50.02.03. Coûts G&G	
50.02.03.3. Utilités	

d. (Coûts d'acquisition) Grâce aux résultats positives d'étude G&G, TPAO a décidé de louer la propriété A en payant 25.500 YTL.

260 Droits	25.500
50. Propriété	
50.02 Propriétés non prouvées	
50.02.00 Droits minéraux	
100 Caisse	25.500

e. (Coûts d'exploration-non forage) Pendant l'année 2003, la firme a eu des coûts suivants:

(1) Impôt de 1.500 YTL

260 Droits	1.500
50. Propriété	
50.02 Propriétés non prouvées	
50.02.06 Coûts de détention des propriétés	
50.02.06.5 Impôts	
100 Caisse	1.500

(2) Contributions de 'trou sec' de 10.000 YTL

260 Droits	10.000
50. Propriété	
50.02 Propriétés non prouvées	
50.02.07 Contributions des puits	
50.02.07.2 Utilités	
100 Caisse	10.000

## (3) Loyer de délai de 3.000 YTL

260 Droits	3.000
50. Propriété	
50.02 Propriétés non prouvées	
50.02.06 Coûts de détention des propriétés	
50.02.06.7 Charges financières	
100 Caisse	3.000

f. (Coûts d'exploration-forage) En 2004, TPAO a commencé aux opérations de forage dans la propriété A. La firme a eu des coûts de forage de 250.000 YTL.

258 Immobilisations en cours	250.000
50. Propriété	
50.1. Réservoir	
50.1.1. Puit	
50.1.1.02. Puits en cours	
50.1.1.02.04 Exploration forage	
50.1.1.02.04.0. Coûts de matière et matériel premier	
50.1.1.02.04.1. Coût de main d'œuvre	
50.1.1.02.04.2. Charges du personnel	
50.1.1.02.04.3. Utilités	
50.1.1.02.04.4. Charges diverses	
100 Caisse	250.000

g. (Coûts d'exploration-forage) Supposez que le puit dans la propriété A aboutit à des réserves productives et la firme a eu de coût supplémentaire de 80.000 YTL pour compléter le puit.

258 Immobilisations en cours	80.000
50. Propriété	
50.1. Réservoir	
50.1.1. Puit	
50.1.1.02. Puits en cours	
50.1.1.02.04 Exploration forage	
50.1.1.02.04.0. Coûts de matière et matériel premier	
50.1.1.02.04.1. Coût de main d'œuvre	
50.1.1.02.04.2. Charges du personnel	
50.1.1.02.04.3. Utilités	
50.1.1.02.04.4. Charges diverses	
100 Caisse	80.000

270 Puits	330.000
10. Propriété	
10.1. Réservoir	
10.1.1. Puit	
10.1.1.01. Puits et les équipements et les installations liés	
10.1.1.01.04. Exploration forage	
10.1.1.02.04.0. Coûts de matière et matériel premier	
10.1.1.02.04.1. Coûts de main d'œuvre	
10.1.1.02.04.2. Salaire du personnel	
10.1.1.02.04.3. Utilités	
10.1.1.02.04.4. Charges diverses	
258 Immobilisations en cours	330.000
50. Propriété	
50.1. Réservoir	
50.1.1. Puit	
50.1.1.02. Puits en cours	
50.1.1.02.04 Exploration forage	
50.1.1.02.04.0. Coûts de matière et matériel premier	
50.1.1.02.04.1. Coûts de main d'œuvre	
50.1.1.02.04.2. Salaire du personnel	
50.1.1.02.04.3. Utilités	
50.1.1.02.04.4. Charges diverses	
260 Droits	40.000
10. Propriété	
10.01. Propriétés prouvées	
10.01.00. Droits minéraux	
10.02.06 Coûts de détention des propriétés	
10.02.06.5. Impôts	
10.02.06.7. Charges financières	
10.02.07. Contributions des puits	
10.02.07.2. Utilités	
260 Droits	40.000
50. Propriété	
50.02. Propriétés non prouvées	
50.02.00. Droits minéraux	
50.02.06 Coûts de détention des propriétés	
50.02.06.5. Impôts	
50.02.06.7. Charges financières	
50.02.07. Contributions des puits	
50.02.07.2. Utilités	



h. (Ignorez la situation g). Supposez que le puit a été déterminé sec et que la firme a décidé de quitter le puit. Le coût d'abandonnement est de 3.000 YTL.

258 Immobilisations en cours	3.000
50. Propriété	
50.1. Réservoir	
50.1.1. Puit	
50.1.1.02. Puits en cours	
50.1.1.02.04 Exploration forage	
50.1.1.02.04.0. Coûts de matière et matériel premier	
50.1.1.02.04.1. Coût de main d'œuvre	
50.1.1.02.04.2. Charges du personnel	
50.1.1.02.04.3. Utilités	
50.1.1.02.04.4. Charges diverses	
100 Caisse	3.000
273 Trous d'exploration secs	253.000
50. Propriété	
50.1. Réservoir	
50.1.1. Puit	
50.1.1.01. Puits et les équipements et les installations liés	
50.1.1.01.0. Coûts de matière et matériel premier	
50.1.1.01.1. Coût de main d'œuvre	
50.1.1.01.2. Charges du personnel	
50.1.1.01.3. Utilités	
50.1.1.01.4. Charges diverses	
258 Immobilisations en cours	253.000
50. Propriété	
50.1. Réservoir	
50.1.1. Puit	
50.1.1.02. Puits en cours	
50.1.1.02.04 Exploration forage	
50.1.1.02.04.0. Coûts de matière et matériel premier	
50.1.1.02.04.1. Coûts de main d'œuvre	
50.1.1.02.04.2. Salaire du personnel	
50.1.1.02.04.3. Utilités	
50.1.1.02.04.4. Charges diverses	

i. TPAO a décidé de quitter la propriété A.

265 Coûts de propriétés abandonnées	40.000
50. Propriété	
50.03 Propriétés abandonnées	
50.03.00 Droits minéraux	
50.02.06 Coûts de détention des propriétés	
50.02.06.5. Impôts	
50.02.06.7. Charges financières	
50.02.07. Contributions des puits	
50.02.07.2. Utilités	
260 Droits	40.000
50. Propriété	
50.02 Propriété non prouvées	
50.02.00 Droits minéraux	
50.02.06 Coûts de détention des propriétés	
50.02.06.5. Impôts	
50.02.06.7. Charges financières	
50.02.07. Contributions des puits	
50.02.07.2. Utilités	

**Exemple 3.8:** Les coûts de développement du forage (La méthode SE)

Pendant l'année 2002 et 2003, TPAO a foré plusieurs puits d'exploration dans la propriété A et a eu du succès. Grâce cette exploration ayant débouché sur des réserves commercialisables, La propriété A a été classifiée comme la propriété prouvée. En 2004, la firme a décidé de forer des puits supplémentaires-les puits de développement- dans le Bail A et a employé un entrepreneur de forage.

a. Le puit a été foré, équipé mais pas encore totalement achevé. TPAO a payé 150.000 YTL à l'entrepreneur pour son service de forage et d'équipement.

258 Immobilisations en cours	150.000
50. Propriété	
50.1. Réservoir	
50.1.1. Puit	
50.1.1.02. Puits en cours	
50.1.1.02.05. Forage de développement	
100 Caisse	150.000

b. Supposez qu'on a déterminé que le puit est sec. TPAO a décidé de quitter le puit et ils ont eu des coûts d'abandon de 2.000 YTL.

<hr/>	
258 Immobilisations en cours	2.000
50. Propriété	
50.1. Réservoir	
50.1.1. Puit	
50.1.1.02. Puits en cours	
50.1.1.02.05. Forage de développement	
100 Caisse	2.000
<hr/>	
270 Puits	152.000
10. Propriété	
10.1. Réservoir	
10.1.1. Puit	
10.1.1.01. Puits et les équipements et les installations liés	
10.1.1.01.05. Forage de développement	
258 Immobilisations en cours	152.000
50. Propriété	
50.1. Réservoir	
50.1.1. Puit	
50.1.1.02. Puits en cours	
50.1.1.02.05. Forage de développement	
<hr/>	

c. (Ignorez la situation b). Supposez que le puit a eu du succès et que TPAO a supporté le coût supplémentaire de 85.000 YTL pour achever le puit.

258 Immobilisations en cours	85.000
50. Propriété	
50.1. Réservoir	
50.1.1. Puit	
50.1.1.02. Puits en cours	
50.1.1.02.05. Forage de développement	
100 Caisse	85.000
270 Puits	235.000
10. Propriété	
10.1. Réservoir	
10.1.1. Puit	
10.1.1.01. Puits et les équipements et les installations liés	
10.1.1.01.05. Forage de développement	
258 Immobilisations en cours	235.000
50. Propriété	
50.1. Réservoir	
50.1.1. Puit	
50.1.1.02. Puits en cours	
50.1.1.02.05. Forage de développement	

## CONCLUSION

Cette étude présente les principes et les normes de comptabilité pétrolière et discute les problèmes de présentation des plans comptables dans l'industrie pétrolière.

La troisième partie de cette étude développe un plan comptable pour Türkiye Petrolleri Anonim Ortaklığı (TPAO) et explique son utilisation à l'aide des exemples. Pour que le plan comptable proposé fournisse l'information nécessaire aux décisions managériales, il faut qu'il soit désigné selon les principes suivants :

- Le plan comptable doit être convenable à la fois la méthode SE et la méthode FC. Les exemples donnés à la troisième partie expliquent comment le plan comptable proposé dans cette étude est utilisé dans la méthode SE et la méthode FC.
- Les comptes fonctionnels peuvent être désignés selon les normes de system comptable turc. Cependant, le group de code 27 de system comptable turc (qui est utilisé pour les enregistrements comptables de coûts pétroliers) et le group de code 26 (qui est utilisé pour les enregistrements comptables des immobilisations incorporelles) doivent être révisés selon les normes de méthode SE et celles de méthode FC.
- La codification utilisée pour les centres et les types de coût doit être compatible avec les normes de system comptable turc.

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES GÉNÉRAUX

BROCK, Horace R., KLINGSTEDT, John P., JONES, Donald M., **Petroleum Accounting Principles, Procedures and Issues**, Professional Development Institute, Third Edition, Denton, 1990.

FINANCIAL ACCOUNTING STANDARDS BOARD: **Original Pronouncements, Accounting Standards As Of June 1 1998**, John Wiley&Sons Inc.Edition, 1998/1999 Edition, Connecticut, 1998.

GALLUN, Rebecca A., STEVENSON, John W., NICHOLS, Linda M., **Fundamentals Of Oil&Gas Accounting**, Pennwell Publishing Company, Third Edition, Tulsa, 1993.

### ARTICLES

AL-JABR, Yahya, SPEAR, Nasser, **“Oil and Gas Asset Impairment By Full Cost and Successful Efforts Firms”**, Petroleum Accounting and Financial Management Journal, Fall 2004, 23, 3.

BRYANT, Lise, **“Relative Value Relevance of The Successful Efforts and Full Cost Accounting Methods in The Oil and Gas Industry”**, Review of Accounting Studies, Mar 2003.

COOPER, Kerry, FLORY, Steven M., GROSSMAN, Steven D., **“New Ballgame For Oil And Gas Accounting”**, The CPA Journal, No: 49, 1979.

COOPER, Kerry, FLORY, Steven M., GROSSMAN, Steven D., GROTH, John C., **“Reserve Recognition Accounting: A Proposed Disclosure Framework”**, Journal Of Accountancy, No: 148, 1979.

FLORY, Steven, M., GROSSMAN, Steven D., **“New Oil And Gas Accounting Requirements”**, The CPA Journal, No: 48, 1978.

GIDNEY, H. A., **“Methods of Oil Accounting; National Association of Cost Accountants”**, NACA Bulletin, 1986.

IYENGAR, Raghavan J., **“Simultaneity of Accounting Choice and Exploration Expenditures in the Oil and Gas Industry”**, Petroleum Accounting and Financial Management Journal, Spring 1999.

#### **RESSOURCES D’INTERNET**

<http://www.tpao.gov.tr/winter2005/bg-tr/alt/maliisler.htm>

<http://www.tpao.gov.tr/winter2005/bg-tr/alt/maliisler.htm>